



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	1
REMARQUES LIMINAIRES.....	2
À PROPOS DE LA STATISTIQUE POLICIÈRE DE LA CRIMINALITÉ (SPC).....	2
RELEVER EN PERMANENCE LE DEFI DE LA SECURITE.....	3
SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLICS	4
INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES ET AUTRES LOIS FEDERALES/CANTONALES	23
EXÉCUTER DES TÂCHES RELATIVES A LA POLICE DES ÉTRANGERS.....	46
PROTECTION DE L'ETAT ET DU MILIEU INTERNATIONAL.....	49
POLICE ADMINISTRATIVE.....	51
AMENDES ET ORDONNANCES PÉNALES.....	55
PILOTAGE OPÉRATIONNEL.....	61
2019 : LES AXES PRINCIPAUX.....	70
DIVERS INDICATEURS STATISTIQUES.....	72
BILAN SOCIAL DE LA POLICE	77



REMARQUES LIMINAIRES

Le présent rapport donne une vue de l'activité de la police par prestation durant l'année 2018 et suit la structure du rapport de gestion du Conseil d'Etat. L'option retenue consiste à mettre en évidence un certain nombre d'éléments marquants, qu'il s'agisse de l'activité 2018 ou des perspectives 2019. De ce fait, les prestations ne sont pas présentées ou développées de la même manière.

Selon la pratique maintenant bien établie, la présente édition inclut le bilan social de la police.

Les données statistiques portent sur la statistique policière de la criminalité et sur des données décrivant l'activité générale de la police. Le volume de ces données est limité dans le présent rapport. Les données complètes concernant la criminalité et le rapport d'activité 2018, ainsi que la statistique des accidents de la circulation – à partir du 29 mars 2019 pour cette dernière – sont consultables sur <https://www.ge.ch/organisation/corps-police>.

Certaines données sont disponibles sous forme de cartographie dynamique (en firefox ou chrome) à l'adresse : <http://tinyurl.com/y44l6w77>

Excepté ce chapitre, l'intégralité du rapport ne comporte que la forme masculine pour des raisons de fluidité de lecture. L'ensemble du texte concerne aussi bien le personnel masculin que féminin.

À PROPOS DE LA STATISTIQUE POLICIÈRE DE LA CRIMINALITÉ (SPC)

Pour accéder au rapport national, aux diverses données et aux aspects méthodologiques, nous vous invitons à consulter les [pages Internet](#) de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

L'OFS met par ailleurs à disposition divers graphiques aux adresses suivantes (en Firefox) : [Données cantonales](#) [Données des villes de plus de 30'000 habitants](#).

Sur le plan méthodologique, rappelons que cette statistique est produite selon la date dite de sortie, c'est-à-dire le moment où l'affaire est suffisamment documentée pour être transmise à la justice. D'une année à l'autre, il peut y avoir un décalage entre la date présumée de commission et celle de sortie, en raison notamment des temps de traitement et de mise à jour.

Genève, mars 2019

RELEVER EN PERMANENCE LE DÉFI DE LA SÉCURITÉ

Le bilan que l'on peut tirer de l'édition 2018 de la statistique policière de la criminalité (SPC) est positif. La plupart des infractions au code pénal connaissent des baisses substantielles. C'est le cas par rapport à 2011, triste année de tous les "records", ou par rapport à 2009, première édition de la SPC nationale. Là où l'on peut remonter plus loin, la situation semble n'avoir jamais été aussi favorable sur certains phénomènes, par exemple en matière de cambriolages, de vols à la tire ou encore de brigandages.



Certes, il faut se réjouir de ces résultats; il faut simultanément rester modeste. En effet, l'évolution entre 2017 et 2018 met en évidence un tassement de la baisse des infractions et même l'augmentation de certaines. Par ailleurs, notre canton urbain connaît, après Bâle-Ville, le 2ème taux pour 1'000 habitants d'infractions au code pénal.

Certains éléments retiennent l'attention et appellent à des mesures renforcées. Ainsi, par rapport à 2017, la violence physique et sexuelle augmente significativement, prouvant que rien n'est jamais définitivement acquis. Dans un tout autre registre, la cybercriminalité et la criminalité commises par des moyens informatiques explosent. Il faudra à l'évidence s'engager plus fortement ces prochaines années, en mettant l'accent sur la collaboration régionale et nationale. Genève a d'ores et déjà développé des compétences reconnues et sera appelé à jouer un rôle important dans le déploiement des nouveaux moyens de lutte.

L'indispensable responsabilité en matière de sécurité ne doit pas faire oublier les succès. C'est ici l'occasion d'exprimer ma reconnaissance pour les femmes et les hommes qui constituent notre police et qui s'engagent avec détermination pour faire de Genève un endroit plus sûr et accueillant.

En tant que ministre chargé de la sécurité et de la santé, je suis tout particulièrement sensible aux efforts de sensibilisation entrepris par la police de proximité, en partenariat avec l'imad et Alzheimer GE, afin de sensibiliser la population à la problématique des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs.

Enfin, je constate avec plaisir que la population exprime également sa satisfaction quant aux prestations de notre police, même lorsqu'elle est confrontée à la désagréable expérience d'être victime.

La police mérite la confiance de la population et le soutien des autorités. C'est avec cette double conviction que j'entends mener mon action au côté de la police.

Mauro POGGIA
Conseiller d'Etat



SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLICS

La police est chargée d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics, notamment en matière de circulation. En matière de tranquillité publique, cela comprend toutes les interventions ou réquisitions comme les bruits excessifs ou les problèmes de voisinage.

Le maintien de l'ordre public renvoie plus particulièrement à la gestion des interventions sur la voie publique avec un dispositif ad hoc de maintien de l'ordre en lien avec des manifestations autorisées, non-autorisées ou encore interdites.

ASSURER LA REPONSE D'URGENCE ET MAINTENIR LA SÉCURITÉ ET L'ORDRE PUBLICS AU QUOTIDIEN

La sécurité au quotidien se concrétise par des actions de prévention, de dissuasion et de répression.

Assurer la mission de police-secours est l'une des prestations essentielles de la police, qu'il s'agisse d'intervenir sur un flagrant délit ou de porter secours.

La prévention, le contrôle et la gestion de lieux centraux ou de transit (gares, aéroport, rues marchandes, etc.) ou de lieux liés à des activités particulières (banques et bijouteries par la gestion des alarmes, établissements publics notamment nocturnes, etc.), forment une autre partie des activités inhérentes à la sécurité publique.

La présence visible, le travail en partenariat et la recherche de réponses durables par la résolution de problèmes constituent les principes d'action de la police de proximité.

Dans le domaine de la sécurité routière, les actions se déclinent par de la prévention, par exemple au travers des cours d'éducation routière, par de la dissuasion, notamment par une présence visible et par de la répression lors de contrôles de la vitesse et de l'alcoolémie. Les constats d'infractions quotidiens lors de patrouilles contribuent également à compléter ce dispositif. Selon la gravité et les circonstances, le traitement des accidents de la circulation relève d'une véritable enquête judiciaire.



Événements, réalisations 2018

Coordination de la répression dans le domaine des stupéfiants

Cette démarche a débuté au mois de février 2015. Elle vise à coordonner les actions opérationnelles des unités de police engagées dans la lutte contre tous types de trafics de stupéfiants. Ce nouveau concept englobe l'opération HYDRA (en place depuis 2011), qui se concentre sur la vente et l'achat d'héroïne sur la voie publique, de même que l'opération TEMBO (en place depuis 2012) qui concerne plus particulièrement la vente et l'achat de cocaïne ainsi que de marijuana.

Plusieurs groupes se partagent le marché de la cocaïne (Africains de l'Ouest, Sud-Américains, Albanais) sans que cela ne provoque de conflits particuliers. L'arrivée des Albanophones dans le domaine de la cocaïne n'a pas provoqué de heurt pour le contrôle de ce marché.

A l'instar de plusieurs autres cantons suisses, Genève est confrontée à des filières nigérianes basées en Hollande. Malgré de multiples interventions effectuées à l'encontre de ces réseaux et le démantèlement de structures de réception de la cocaïne en Suisse ("dépôts"), ces filières poursuivent leurs activités selon les mêmes schémas, en se réorganisant très rapidement. Les cantons sont souvent démunis face à ce phénomène et leurs moyens ne leur permettent que difficilement de s'attaquer aux têtes de réseaux, basées à l'étranger. Dans ce domaine, une entité fédérale, axée sur l'opérationnel et susceptible de démanteler ces structures, fait clairement défaut.

Le milieu de l'héroïne est toujours contrôlé par les Albanophones et le marché reste stable. Les plans de vente d'héroïne subsistent sur territoire genevois, où se rendent toujours un certain nombre de clients en provenance des cantons confédérés. Cependant, le nombre de toxicomanes français venant s'approvisionner à Genève est en forte baisse, puisque ces derniers ont la possibilité de se fournir directement sur sol français, où l'héroïne est de qualité équivalente à celle vendue à Genève et à des prix identiques.

En ce qui concerne le marché des drogues de synthèse, comme les années précédentes, l'essentiel des saisies a lieu au niveau du trafic postal et intervient sous la forme de petites quantités commandées sur le Net par des consommateurs. Ce phénomène se retrouve sur l'ensemble de la Suisse.

La lutte contre la vente et l'achat d'héroïne porte ses fruits. Au total, depuis avril 2011, ce sont 4'620 trafiquants albanais qui ont été interpellés. Ce nombre a culminé en 2013 avec 1'021 interpellations. Il diminue depuis régulièrement pour atteindre 199 en 2018. Du côté de l'achat, l'opération vise notamment à réduire l'attractivité de Genève sur le plan du tourisme de la drogue, provenant essentiellement de France. À ce jour, un peu plus de 11'000 consommateurs français ont été interpellés dont 10'927 déclarés en contravention. Le volume annuel a été régulièrement supérieur à 2'000 interpellations. Ce nombre a été de 780 en 2016 et de 900 en 2017. Il s'effondre en 2018. Les saisies, qu'il s'agisse d'héroïne ou d'argent, représentent des volumes importants.

Lutte contre la vente et l'achat d'héroïne : opération HYDRA

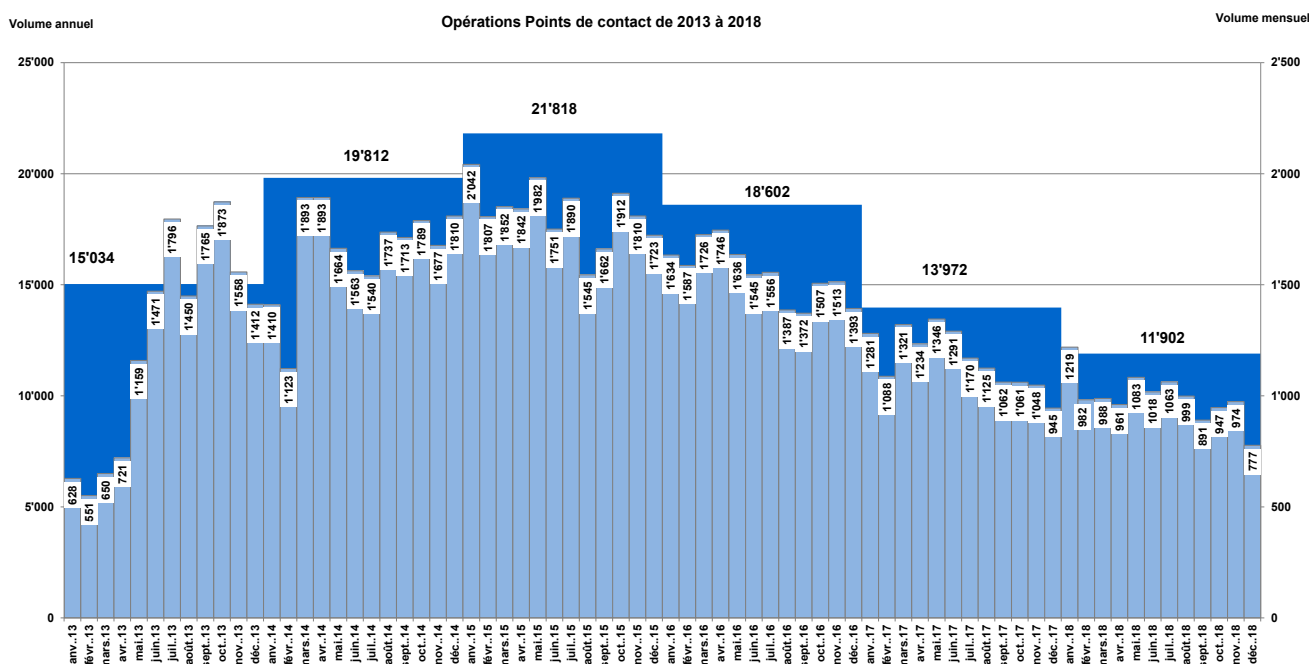
	2011*	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Variation 2018/2017	Variation 2018/2011
Interpellations de trafiquants albanais	544	721	1'021	878	632	398	227	199	4'620	-12.3%	-63.4%
- dont mis à disposition	292	458	556	584	455	324	218	184	3'071	-15.6%	-37.0%
- dont rapatriés	209	158	42	131	249	193	217	170	1'369	-21.7%	-18.7%
Interpellation de consommateurs français	1'490	2'070	2'148	2'394	2'004	780	900	93	11'879	-89.7%	-93.8%
- dont déclarés en contravention	1'361	1'839	1'985	2'338	1'898	692	786	28	10'927	-96.4%	-97.9%
Saisies											
- héroïne (kg)	17.426	39.840	38.810	49.559	56.077	29.835	15.825	24.461	271.833	54.6%	40.4%
- argent (CHF)	36'508	60'146	83'442	139'514	150'613	147'237	113'553	193'062	924'075	70.0%	428.8%
- argent (Euro)	75'135	140'028	137'584	92'481	80'693	90'430	39'452	85'097	740'900	115.7%	13.3%

* à partir d'avril

Points de contact

Ce dispositif, appliqué par les services de gendarmerie depuis septembre 2012, vise à assurer une présence visible dans les points sensibles, identifiés principalement par la récolte du renseignement via la police de proximité. La présence est tant préventive que répressive. Dans le cadre de l'organisation déployée dès le 1^{er} mai 2016, les points de contact sont coordonnés entre la police de proximité, police-secours et la police routière. Le graphique ci-après montre, outre le volume annuel, la distribution mensuelle. Dans 6'117 cas (51%), la présence a été "uniquement" préventive.

Dans les autres cas, les points de contact ont abouti à 8'825 contrôles de véhicules et à 12'484 contrôles de personnes, auxquels il faut ajouter 1'460 contrôles de lieux à risque (cibles potentielles de braquages, vols avec violence), ainsi que 2'164 amendes d'ordre (3'165 en 2017) et 1'096 contraventions (1'226). Ce dernier point s'inscrit particulièrement dans l'axe 1 de la politique criminelle commune 2018-2020, à savoir la lutte contre les violences. Relevons que pour un total de 28'658 actions, une opération de police de type "Points de contact" peut générer plusieurs résultats (amendes, contraventions, contrôles ou autres) (34'134 en 2017).



L'activité proactive de la police, mesurée par le volume des contrôles, continue à marquer le pas en 2018 (-10.1%). Le recul est dû en partie à la baisse des opérations "points de contact" (- 14.8%), baisse moins importante qu'en 2017 (-24.8%). Il s'explique notamment par la mise sur pied d'autres types d'opérations, notamment SENTINELLE (voir ci-après sous police-secours), TORNADO (16 patrouilles équestres), VIDAR (79 déploiements de personnel, non recensés spécifiquement auparavant) et encore 503 campagnes routières portant sur différentes thématiques (certaines remplacent les opérations PREDIRE).



Contrôles de personnes / véhicules Journal des événements de P2000 et Opérations de Police

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Contrôles de personnes / véhicules	18'247	22'423	26'639	27'458	39'970	42'107	45'215	41'340	35'731	32'122	-10.1%

Police-secours

Police-secours est à considérer ici comme une prestation, soit : assurer la réponse à un appel au 117 ou 112. Les réquisitions saisies dans le système d'aide à l'engagement, c'est-à-dire les appels qui impliquent l'engagement d'une ou de plusieurs patrouilles pour gérer l'événement, sont stables (+1.2%), après une augmentation plus conséquente en 2017 (9.1%), précédée de quatre années de baisse consécutive.

La moyenne quotidienne s'établit ainsi à près de 221 réquisitions par jour (251 en 2011, année « culminante »). Il sied de préciser qu'il est principalement fait appel à police-secours en tant que service opérationnel, ainsi qu'à la police routière et à la police de proximité.

Réquisitions saisies dans le système d'aide à l'engagement*

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018 / 2017
Total	80'891	84'390	91'885	89'483	85'595	82'086	82'399	73'175	79'870	80'814	1.2%

**Y compris les réquisitions transmises aux APM dans le cadre des CLS*

Afin de rendre disponible le plus rapidement possible la patrouille sur le terrain pour une nouvelle intervention, le Groupe de suivi judiciaire (GSJ), installé au poste de la Servette en mai 2016, se charge de la finalisation des arrestations de police-secours. Dès sa mise en route depuis cette nouvelle localisation, la capacité d'absorption des affaires est passée de 44% à 75% avec le même effectif qu'en 2016. Ce taux a été maintenu en 2017, ce qui représente 1'344 affaires. Pour 2018, le taux de reprise est de 80.3% pour 1'409 affaires.

Le tableau ci-après indique le nombre de réquisitions et interventions pour les phénomènes de tranquillité et ordre publics.



Ce nombre est stable par rapport à 2017 (-1.2%). Les volumes recensés par la police cantonale pour les affaires de circulation/navigation et les réquisitions pour bruit doivent être mis en regard avec les réquisitions prises en charge par les polices municipales dans le cadre des contrats locaux de sécurité. Les affaires de bruit et les conflits augmentent respectivement de près de 8% et de 3% par rapport à l'année précédente.

Réquisitions et interventions pour tranquillité et ordre publics
Journal des événements de P2000

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Affaires de circulation / navigation	11'106	14'716	14'914	14'339	14'019	13'816	15'931	14'367	14'009	13'555	-3.2%
Alarmes	1'987	2'312	2'209	2'041	1'777	1'590	1'685	1'539	1'789	1'463	-18.2%
Bruit	6'040	6'151	6'311	6'033	5'319	5'188	5'560	5'005	5'017	5'404	7.7%
Conflits	7'415	7'943	8'607	8'520	8'233	8'492	8'868	8'539	9'041	9'334	3.2%
Interventions dans un lieu privé	3'606	3'791	3'800	3'775	3'872	4'074	4'220	4'584	4'690	4'447	-5.2%
Interventions dans un lieu ou sur la voie publics	3'473	3'575	3'144	3'118	2'633	3'199	2'825	3'192	3'443	3'333	-3.2%
Total de la sélection	33'627	38'488	38'985	37'826	35'853	36'359	39'089	37'226	37'989	37'536	-1.2%

Si la mission primaire de police-secours est la réponse aux réquisitions, ce service assure une mission secondaire ayant pour objectif d'augmenter la sécurité par des opérations préventives et dissuasives. L'opération SENTINELLE se déploie la nuit et vise notamment à effectuer des contrôles dans les secteurs criminogènes. En 2018, police-secours a mené 59 opérations (42 en 2017, depuis le 1^{er} mars). Ces opérations se sont concrétisées par 890 actions ou mesures, en particulier 317 contrôles de personnes et 288 contrôles de véhicules.

Pour rappel, les unités spéciales, rattachées à police-secours, sont composées de la brigade des chiens de police, du groupe d'intervention et de la brigade de la navigation. Ces unités sont complémentaires à l'ensemble des services opérationnels et assurent une couverture de spécialistes H24. Au sein de la brigade des chiens, 14 sont opérationnels et 6 sont en formation. Outre les chiens stupéfiants et explosifs, la brigade comprend un chien d'investigation criminelle (CIC) et un chien spécialisé dans la recherche de personnes (CRP).

Police de proximité

La police de proximité assure, ainsi que police-secours et la police internationale, l'accueil du public, en particulier pour l'enregistrement des plaintes. Elle a par ailleurs poursuivi son action en résolution de problèmes et de prévention de la criminalité.



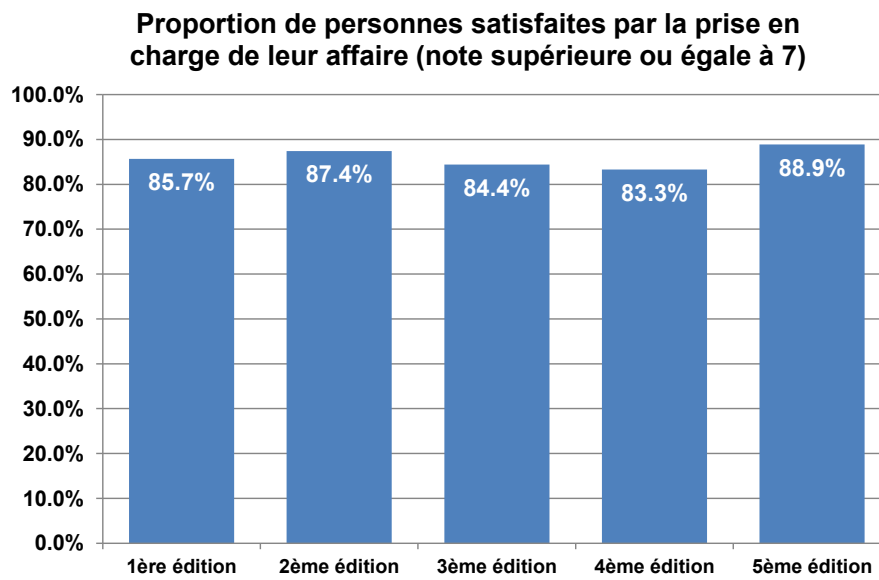
En 2018, 33 actions ont ainsi été menées dans les centres commerciaux du canton avec pour objectif d'informer principalement les personnes âgées sur les différents modes opératoires en matière de vols et les manières de se protéger. De plus, la police de proximité est en charge du déploiement et de la coordination du dispositif **GE_veille sur nos aînés**. Dans ce contexte, le personnel de l'imad (institution genevoise de maintien à domicile) a également été sensibilisé aux problématiques en lien avec les vols ou abus au détriment des personnes âgées afin de disposer des messages clés à diffuser lors de leurs soins aux patients. Dans le cadre de la collaboration avec l'association Alzheimer Genève, une sensibilisation a été dispensée à quelque 600 policiers dans le but de mieux appréhender les principes de la maladie et développer une approche rassurante et adéquate durant des interventions de police. En outre, des réflexions sont en cours afin de développer une démarche consolidée et partenariale dans les cas de disparition de personnes souffrant de cette maladie.

L'organisation territoriale vise la complémentarité avec les autres services opérationnels de la police et les polices municipales. Notons que la politique de sécurité de proximité du Conseil d'Etat a été actée par l'Association des communes genevoises (ACG). Les travaux de mise en œuvre sont en cours avec un fort accent sur la formation.

Afin d'accroître la présence de la police sur l'espace public notamment dans la zone périurbaine, un projet pilote de groupe équestre a été mis en place dans le courant du printemps 2018. Le personnel a été spécifiquement formé aux interventions à cheval.

À l'automne 2017 a été lancé le sondage trimestriel de satisfaction auprès des lésés. Le but de cet instrument est de renseigner sur les différentes perceptions des lésés venant porter plainte, sur leurs rapports avec le personnel d'accueil et policier, ainsi que sur la qualité de la procédure et de la prestation. L'indicateur de satisfaction a été défini comme la proportion de répondants ayant donné une note de 7 ou plus (sur un maximum de 10). Les taux de satisfaction relevés au cours des différentes éditions sont élevés puisqu'ils varient entre 84% et 89% pour les versions trimestrielles (hors sondage continu). Les trois raisons principales d'insatisfaction correspondent à l'absence de résultat (la police n'a pas retrouvé ou arrêté les auteurs), le manque d'intérêt du collaborateur-trice de la police pour l'affaire ainsi que le manque de suivi quant à la plainte déposée.

En revanche, pour près de trois quarts¹ des répondants (tous niveaux de satisfaction confondus), le policier a fait preuve d'une attention particulière pour l'affaire ou à démontré de l'empathie et de la patience lors de leur dépôt de plainte. Au cours du sondage, des points d'amélioration ont également été mentionnés, par exemple dans la configuration des lieux pour renforcer la qualité de l'accueil et la confidentialité.



Contrats locaux de sécurité

Sept Contrats locaux de sécurité (CLS) sont maintenant déployés. Pour rappel :

- Carouge (dès juillet 2013)
- Meyrin (dès août 2013)
- Vernier (dès juillet 2013)
- Ville de Genève (dès juillet 2013)
- Plan-les-Ouates (dès mars 2014)
- Lancy (dès avril 2015)
- Thônex (dès février 2018)

¹ Chiffres basés sur les données des 5 premières éditions.

Dans le cadre des CLS, depuis 2013, les agents de police municipale de ces communes ont pris en charge 32'034 réquisitions au total sur appel de la centrale d'engagement de la police. En 2018, on enregistre pour la première fois un recul, de plus assez important (-10.3%).

Sur le plan de la typologie des interventions, le recul affecte toutes les catégories. Ce fait paraît surprenant au regard de l'augmentation de l'ensemble des réquisitions. Il s'explique pour partie par les heures de survenance des événements et les horaires des polices municipales. Les réquisitions pour bruit sont particulièrement révélatrices. Elles augmentent de 8% pour la police cantonale alors qu'elles diminuent de 4.5% pour l'ensemble des polices municipales parties à un CLS. En revanche, ces réquisitions prises en charge par la police municipale de la Ville de Genève sont en hausse de 6%, tandis qu'elles sont stables à Carouge. Or, ces deux polices municipales, particulièrement la Ville de Genève, ont les horaires de prestation les plus étendus.

Contrats locaux de sécurité dans les communes 2013-2018
Volume des réquisitions prises en charge par les polices municipales

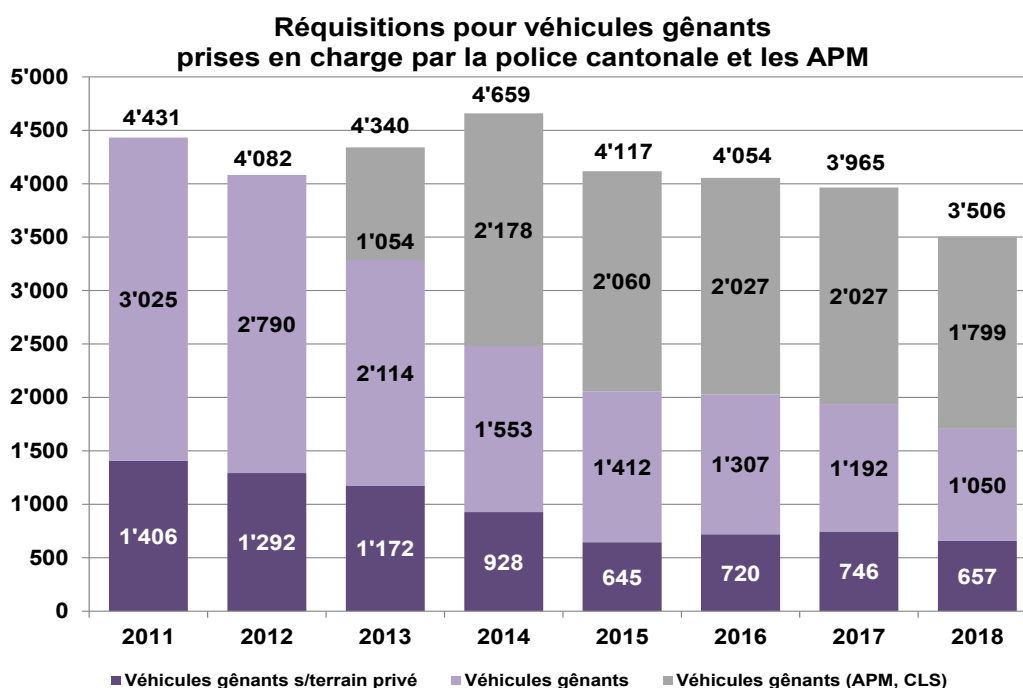
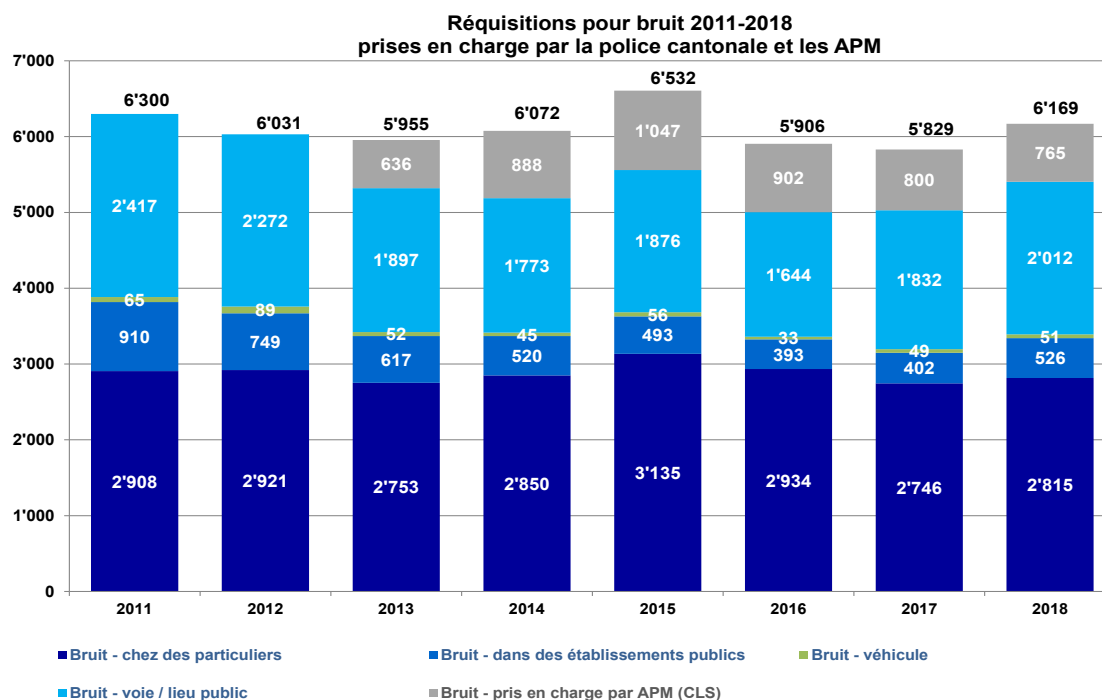
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Variation 2018/2017
Carouge (dès 07.2013)	508	874	821	693	656	603	4'155	-8.1%
Ville de Genève (dès 07.2013)	1'932	3'862	4'494	4'060	4'186	3'591	22'125	-14.2%
Lancy (dès 04.2015)			367	483	481	438	1'769	-8.9%
Meyrin (dès 08.2013)	100	262	224	185	167	186	1'124	11.4%
Plan-les-Ouates (dès 03.2014)		94	135	138	169	127	663	-24.9%
Thônex (dès 02.2018)						113	113	
Vernier (dès 07.2013)	197	378	419	349	380	362	2'085	-4.7%
Total	2'737	5'470	6'460	5'908	6'039	5'420	32'034	-10.3%

Contrats locaux de sécurité dans les communes 2013-2018
Typologie des réquisitions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Variation 2018/2017
Affaire de circulation - véhicule gênant	1'054	2'178	2'060	2'027	2'027	1'799	11'145	-11.2%
Bruit	636	888	1'047	902	800	765	5'038	-4.4%
Contrôle	290	656	995	724	720	627	4'012	-12.9%
Affaire de circulation - autre	401	781	933	829	788	770	4'502	-2.3%
Interventions diverses sur la voie publique	131	368	535	585	671	650	2'940	-3.1%
Conflit	31	67	138	151	181	127	695	-29.8%
Social	25	70	110	106	101	91	503	-9.9%
Vol	16	25	41	38	31	21	172	-32.3%
Autre	153	437	601	546	720	570	3'027	-20.8%
Total	2'737	5'470	6'460	5'908	6'039	5'420	32'034	-10.3%



Dans le cadre de la collaboration entre l'Etat et les communes, il est intéressant de mettre en évidence la complémentarité des réquisitions traitées par la police cantonale et les polices municipales, ce qu'illustrent les graphiques ci-après sur deux thématiques spécifiques.



Police routière

À titre de remarque liminaire, la problématique des accidents de la circulation constitue une part importante de la conférence de presse de la police routière du 29 mars 2019. Pour le détail, il y aura lieu de s'y reporter. Seuls quelques indicateurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

En 2018, la plupart des indicateurs en lien avec les accidents de la circulation évoluent favorablement par rapport à l'année précédente. Font exception les accidents avec blessés graves, alors que le nombre de personnes tuées sur les routes genevoises diminue (5). Ces victimes étaient trois piétons et deux motocyclistes. Les motocyclistes représentent le 50% des blessés graves, les cyclistes (y compris les « e-bikers ») le 26% et les piétons le 14%.

Nombre d'accidents	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Accidents avec dommages matériels	1'000	1'152	1'722	1'780	2'156	2'212	2'151	1'872	-13.0%
Accidents avec dommages corporels	918	1'023	1'181	1'300	1'264	1'170	1'127	1'112	-1.3%
Accidents avec tués	15	12	10	11	9	11	11	5	-54.5%
Accidents avec blessés graves	271	323	362	362	327	321	305	337	10.5%
Accidents avec blessés légers	632	688	809	927	928	838	811	770	-5.1%
Total des accidents	1918	2175	2903	3080	3420	3382	3278	2984	-9.0%

Nombre de victimes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Blessés légers	773	895	1'045	1'138	1'140	1'052	989	936	-5.4%
Blessés graves	284	339	380	377	337	332	317	343	8.2%
Tués	15	13	10	11	9	11	11	5	-54.5%
Total des victimes	1072	1247	1435	1526	1486	1395	1317	1284	-2.5%

Dans ce contexte, la réorientation des emplacements de contrôles de vitesse au moyen du radar mobile sur les "points noirs accidents" a été mise en œuvre pour la première fois sur une période annuelle complète. Une hiérarchisation des priorités en comparaison des emplacements a vu le jour :

- Points noirs accidents
- CLS – Contrôles avec partenaires
- Opérations circulation PolRout
- Manifestations sur routes ouvertes ou fermées (ex. courses Verbois – essais 2 roues)
- Enquêtes externes ou internes
- Via Sicura
- Initiative



Dans le domaine des contrôles de chauffeurs professionnels, notamment en lien avec la Loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2017, signalons en 2018 le contrôle de 482 véhicules soumis à cette loi. A ce chiffre vient s'ajouter la vérification de 266 véhicules afin d'examiner leur conformité à Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules légers affectés au transport de personnes et de voitures de tourisme lourdes (OTR2).

Brigade législation et circulation (BLC)

Créée le 1^{er} septembre 2018, la BLC a pour but de répondre aux exigences cantonales et fédérales en matière de législation (lois, directives et règlements), en lien avec le droit sur la circulation routière. Elle collabore étroitement avec l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office cantonal des transports (OCT – anciennement DGT), l'Office cantonal du génie civil (OCGC) et les Transports publics genevois (TPG).

Elle est impliquée lors de toutes mesures impactant la voie publique, telles que les chantiers, les aménagements routiers et les autorisations de manifestations. Les collaborateurs de la brigade doivent préavisier et/ou élaborer des concepts de circulation pour les manifestations sportives, culturelles, politiques etc. en tenant compte des impacts sur les chantiers, sur la mobilité et sur la voirie. Ce travail se fait en lien direct avec le centre de planification et des opérations ainsi que les organisateurs.

Sécurité du lac et cours d'eau

La brigade de la navigation a été engagée dans le cadre de plusieurs événements : régates du Bol d'Or, Genève-Rolle-Genève, feux d'artifice, le Triathlon, la Coupe de Noël et Genève sur son 31.

En 2018, tout comme en 2017, douze opérations hors canton (9 en 2016, 20 en 2015, 9 en 2014) du groupe de recherche électronique subaquatique ont eu lieu. En 2018, huit ont été effectuées en France. La brigade de la navigation est intervenue en 2018 sur quatre levées de corps dans les eaux genevoises. Les opérations de sauvetage, tant sur le lac que dans le Rhône et l'Arve, ont notamment concerné cinq tentatives de suicide et quinze accidents dont trois de plongée. Sept kite surfers/véliplanchistes en difficulté ont été pris en charge tandis qu'un cambrioleur a été interpellé dans l'eau.



Manifestations festives et sportives

D'importants dispositifs d'engagement ont été déployés pour le grand feu d'artifice le 11 août 2018, les matches de hockey et de football, dont la Foot Arena du 14 juin au 15 juillet lors de la Coupe de monde de football en Russie, le marathon de Genève les 5 et 6 juin, le triathlon les 14 et 15 juillet et finalement la course de l'Escalade le 1^{er} et 2 décembre, événement qui s'est déroulé sur deux jours pour la première fois.

Collaboration internationale

Le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Genève a une nouvelle fois enregistré un nombre record de demandes, soit 22'640 dossiers ou requêtes (21'904 en 2017), en augmentation de 3.4%. Les demandes suisses représentent le 72% des demandes. Le canton de Genève est à l'origine du 53% de ces dernières.

Les demandes relatives à la police judiciaire sont toujours en première position, suivies par les demandes liées à des infractions routières, puis aux affaires de police des étrangers, cette dernière catégorie étant en augmentation.

La Brigade opérationnelle mixte (BOM), stationnée à Annemasse, a poursuivi son activité tant au profit de la Suisse que de la France. Elle a notamment participé à 26 arrestations (30 en 2017) au profit de la Suisse et 38 au profit de la France (36), à des opérations au profit de la Suisse (53; 61 en 2017) et de la France (45; 80). Elle a également collecté et diffusé des renseignements (157 pour la Suisse et 186 pour la France), et procédé à des contrôles d'hôtels (1'282 au bénéfice de la Suisse et 752 de la France).

Perspectives 2019

Sécurité et ordre publics

En lien avec l'axe 1 de la politique criminelle commune 2018-2020, les opérations de sécurité publique viseront notamment à marquer une présence plus forte lors des moments festifs, ainsi qu'aux abords des établissements publics, en particulier les fins de semaine.



Le renforcement des contrôles de rue, les saisies préventives d'objets dangereux et armes prohibées et la poursuite de l'intensification des contrôles du personnel de sécurité des établissements publics font partie des mesures prévues. Des actions de sensibilisation seront entreprises concernant la problématique du bruit et les responsabilités des gérants en la matière.

Généralisation des mesures prévues par l'article 53 de la Loi sur la police (LPol). Ces mesures consistent en des éloignements d'un périmètre donné d'une durée de 24 heures en cas de notification verbale et d'une durée pouvant aller jusqu'à trois mois en cas de décision écrite. Elles visent des personnes qui menacent l'ordre ou la sécurité publics, importunent sérieusement des tiers, se livrent à la mendicité ou participent par exemple à des transactions portant sur des stupéfiants. Ces dispositions doivent maintenant être utilisées plus régulièrement.

Direction des opérations

La direction des opérations assure dorénavant le pilotage de la Politique criminelle commune (PCC). Il s'agit de conduire et coordonner les opérations découlant des axes de la PCC, des objectifs opérationnels de l'Etat-major de la police et des rapports des chefs de service opérationnels.

Il s'agit d'assurer l'intégration des objectifs de la politique criminelle commune 2018-2020 à tous les niveaux, jusque sur le terrain auprès des cadres de proximité, des collaboratrices et des collaborateurs.

En lien avec le Léman Express et de manière générale, la direction des opérations mettra l'accent sur les opérations de sécurité transfrontalières et les patrouilles mixtes, menées avec tous les partenaires de la police, de part et d'autre de la frontière ainsi que sur la zone transfrontalière.

Coordination de la répression en matière de lutte contre les stupéfiants

Revoir le dispositif de lutte contre les stupéfiants et la répartition des actions entre les services opérationnels.



Drones

Mettre en place une structure dédiée à la gestion des autorisations de vols, des enquêtes et interceptions de drones ainsi qu'un concept pour l'usage de drones de la police.

Définir une stratégie de lutte anti-drones donnant à la police les moyens nécessaires selon les typologies d'événements à sécuriser. La police va ainsi se doter, durant le premier semestre 2019, de pistolets anti-drones et d'un appareil de détection et de drones.

Une formation de pilote de drone et d'intercepteur de drones est en cours de réalisation et plusieurs agents seront formés d'ici la fin de l'année 2019 afin d'assurer une sécurité plus conséquente dans ce domaine.

L'Aéroport de Genève et la police genevoise développent leur interopérabilité dans la lutte anti-drones. Dans ce but, des analyses des cas d'intrusion de drones dans l'espace aérien d'aéroports étrangers qui se sont déroulés en fin d'année 2018 sont en cours afin de développer une stratégie de lutte concertée.

Police-secours

Optimiser la conduite des effectifs par la direction du service pour une amélioration de la prestation délivrée au public, notamment la nuit et les fins de semaine, en coordination étroite avec le sergent-major opérationnel, le commissaire de police et la centrale d'urgence (CECAL). Favoriser le regroupement des effectifs de nuit et le week-end afin de gagner en souplesse et en efficacité et garantir ainsi le socle sécuritaire.

Police de proximité

Continuer le développement de la prévention. Effectuer le bilan du projet pilote de groupe équestre. Revoir le dispositif opérationnel de la police de proximité sur le territoire centre-ville rive gauche. Mettre en place un horaire saisonnier permettant une meilleure action sur le terrain notamment en fin de semaine.



Police routière

Sur le plan opérationnel, les actions vont porter d'une part sur les causes d'accidents, plus particulièrement en lien avec l'état et le comportement de la personne (distance, vitesse, priorité, inattention, entraves, téléphone, etc.) et d'autre part sur la protection des victimes par des actions de prévention visant les piétons et les deux-roues.

Déployer les moyens autorisés par la loi 12240 destinée à financer la modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale. Les premières étapes consistent à acquérir un radar semi-stationnaire permettant, entre autres, la sécurisation des chantiers routiers, ainsi qu'un système de lecture automatique des plaques d'immatriculation.

Par ailleurs, les contrôles portant sur les taxis et les voitures de transports avec chauffeurs selon la définition de la LTVTC vont être renforcés.

Collaboration internationale

La BOM est bien installée dans sa sphère d'activité. Elle est devenue un outil particulièrement apprécié de la partie française comme de la partie suisse. Ses missions devraient pouvoir se développer, progressivement, par un engagement plus ancré dans le domaine judiciaire, dans un respect total de l'Accord de Paris.

La coordination de patrouilles transfrontalières mixtes pour sécuriser le Léman Express a été attribuée à la police genevoise, plus particulièrement à la direction des opérations. L'objectif étant de coordonner, faciliter et proposer des patrouilles transfrontalières mixtes dans le Léman Express ainsi qu'aux abords et dans les gares. Actuellement, la police cantonale genevoise rôde son dispositif opérationnel transfrontalier en procédant à des contrôles réguliers dans les bus et trams entrant et sortant de Genève, ainsi qu'à des opérations transfrontalières mixtes, notamment dans les domaines de la mobilité et des cambriolages.



GÉRER LES MANIFESTATIONS, LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ET LES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Cette sous-prestation concerne la sécurité des grands événements, liés pour partie à la Genève internationale ainsi qu'à de grandes manifestations politiques, festives ou sportives.

Elle se distingue des autres prestations et sous-prestations de police — en particulier *assurer la réponse d'urgence et le maintien de la sécurité et de l'ordre publics au quotidien* — par la nature et la portée ponctuelle et extraordinaire des événements.

Événements, réalisations 2018

1'156 préavis positifs ont été délivrés pour des manifestations diverses, auxquels s'ajoutent deux préavis négatifs, selon le détail qui figure dans le tableau ci-dessous. 2017 et 2018 enregistrent les plus forts volumes depuis 2011.

Préavis positifs au DSES pour autorisation de manifestations

Manifestations :	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
- sportives	50	45	48	39	43	38	43	36	-16.3%
- diverses	677	637	638	619	618	611	696	678	-2.6%
- politiques	342	290	305	333	315	332	347	378	8.9%
- tournages	39	37	57	54	53	43	66	64	-3.0%
Total	1'108	1'009	1'048	1'045	1'029	1'024	1'152	1'156	0.3%

Comme chaque année, l'activité internationale et diplomatique a été riche à Genève et en Suisse, de même que les événements festifs et sportifs (voir ci-dessus) engendrant une forte mobilisation de la police genevoise, dont voici une sélection :

- WEF à Davos (23 au 26 janvier 2018);
- prestation de serment du nouveau Conseil d'Etat (31 mai 2018);
- visite œcuménique et célébration d'une messe à Palexpo par le Pape François (21 juin 2018);
- conférence sur le Yémen (6 au 15 septembre 2018);
- manifestation Unia (17 octobre 2018);
- conférence sur l'Afghanistan (27 au 28 novembre 2018);
- conférence sur la Syrie (15 au 19 décembre 2018).



Dans ce contexte, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, 520 événements ont nécessité la planification de mesures de sécurité par la brigade de sécurité diplomatique (457 en 2017, 424 en 2016, 464 en 2015 et 471 en 2014), ce qui représente un total de 731 mesures planifiées (728 en 2017, 605 en 2016, 659 en 2015 et 575 en 2014). A titre d'exemple, ces dispositions font référence à des opérations de déminage, des guidages, des protections personnelles, etc.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement concernant l'exécution de la Loi fédérale sur l'aviation (RaLa), toutes les demandes de survol de drones sur le territoire genevois font l'objet d'une demande d'autorisation. Après une forte augmentation de cette activité en 2017, l'année dernière semble marquer une forme de stabilisation avec 1'132 demandes (1'308 en 2017, 467 en 2016 et 194 en 2015).

Dispositif de crise

Tenue du grand exercice catastrophe, CONFINE DUE, le 29 juin 2018 dans le cadre du renforcement du concept ORCA-GE, pour **OR**ganisation en cas de **CA**tastrophe ou de situation exceptionnelle **GE**nève. C'est le deuxième exercice de ce genre qui a permis de tester le plan de secours bilatéral sur la zone frontière.



Perspectives 2019

Événements majeurs

- World Economic Forum à Davos du 22 au 25 janvier 2019;
- 100^{ème} anniversaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) durant le mois de juin;
- Journées "portes ouvertes" du CERN du 14 au 15 septembre 2019.

Gestion de crise

CONFINE TRE CEVA - Léman Express, le 13 septembre 2019. Exercice franco-suisse de grande envergure pour tester l'organisation et la gestion des secours en cas d'accident ferroviaire.

LUX 19 : exercice de protection militaire de Genève Aéroport du 3 au 8 octobre 2019.

ERNS 19 : exercice du réseau national de sécurité du 4 au 22 novembre 2019.

INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES ET AUTRES LOIS FEDERALES/CANTONALES

La présente prestation porte sur l'ensemble des activités en lien avec la répression des infractions, qu'il s'agisse de la législation fédérale, avec au premier rang le code pénal, en incluant les dispositions pénales d'autres lois fédérales (loi sur les stupéfiants, loi sur l'AVS, etc.), ou encore de la législation cantonale. Cette prestation englobe les activités de prévention et de prise en charge d'événements.

Cela comprend l'ensemble des processus dès l'annonce de l'événement à sa dénonciation à la justice, tels les constats et les prélèvements sur les lieux (le cas échéant), l'enregistrement de la plainte ou de la dénonciation, les mesures d'enquête, le signalement RIPOL (signalement de personnes, véhicules, bijoux et autres objets recherchés) et les auditions des auteurs présumés et témoins.

GÉRER LES INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES FEDERALES

Événements, réalisation 2018

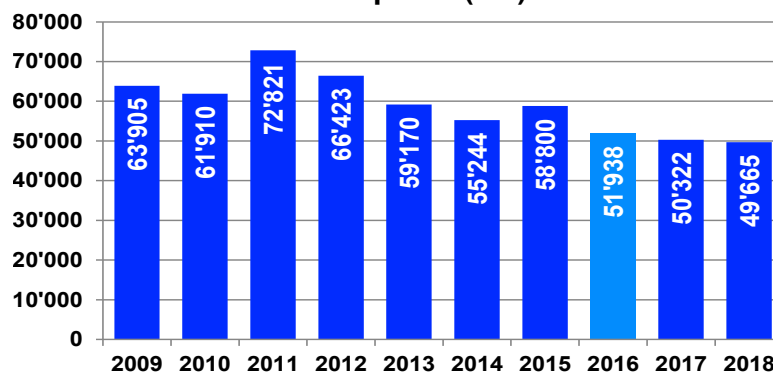
Évolution statistique des infractions au code pénal

Le relevé des infractions au code pénal se fait principalement par le biais des dénonciations et des plaintes et rend compte de la criminalité reportée. Après une année 2011 qui a marqué un pic, la tendance à la baisse s'est installée durablement. Les infractions ont reculé de près de 32% entre 2011 et 2018² et de 23% entre 2009 et 2018.

² L'année 2015 montre une augmentation due à un ajustement technique. Pour rappel, **l'avertissement au lecteur** du rapport annuel 2015. Une spécificité pour la SPC 2015 affecte le total des infractions au code pénal, ainsi que le total des infractions contre le patrimoine, ainsi que le total des infractions contre la liberté : "En 2015 dans le cadre de contrôles de qualité, la saisie de combinaisons d'infractions a été vérifiée (par exemple, un vol par effraction est, normalement, combiné à un dommage à la propriété et à une violation de domicile). Cela implique une amélioration de la qualité de la saisie et des augmentations possibles entre 2014 et 2015 sur le total des infractions pour certains cantons, sans que la criminalité elle-même n'ait évolué. Nous invitons le lecteur à suivre l'évolution de la criminalité au fil du temps à partir des fréquences calculées sur la base d'infractions sélectionnées disponibles ci-après dans le présent rapport, respectivement sur internet pour une évolution temporelle." Source : Office fédéral de la statistique : Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2015. Les effets sur la SPC pour le canton de Genève sont documentés dans le rapport d'activité 2015 (<http://www.ge.ch/police/doc/statistiques/rapports-activite-2015/rapport-d-activite-2015.pdf>). Les volumes 2015-2016 et suivants sont comparables, l'effet de l'ajustement technique est neutralisé.

Code pénal (CP)

La baisse par rapport à 2017 est de 1.3%, ce qui tend à montrer qu'un seuil pratiquement incompressible a été atteint.



Chiffres clés

Le tableau portant sur les chiffres clés

met en évidence l'évolution très favorable que connaît le canton de Genève que ce soit par rapport à 2011, l'année de tous les "records", ou par rapport à 2009, année d'introduction de la SPC standardisée sur le plan national. Par rapport à 2017, l'évolution globale et dans le domaine du patrimoine reste favorable. Ce n'est pas le cas des faits de violence mesurés par les brigandages (+4.4%) et les infractions contre l'intégrité corporelle qui augmentent fortement (près de 12%). Il convient de relever que ces infractions connaissent des volumes plus importants entre 2009 et 2011. Il y a toutefois lieu d'être attentif à l'évolution récente et viser à empêcher l'installation d'une tendance durable à la hausse.

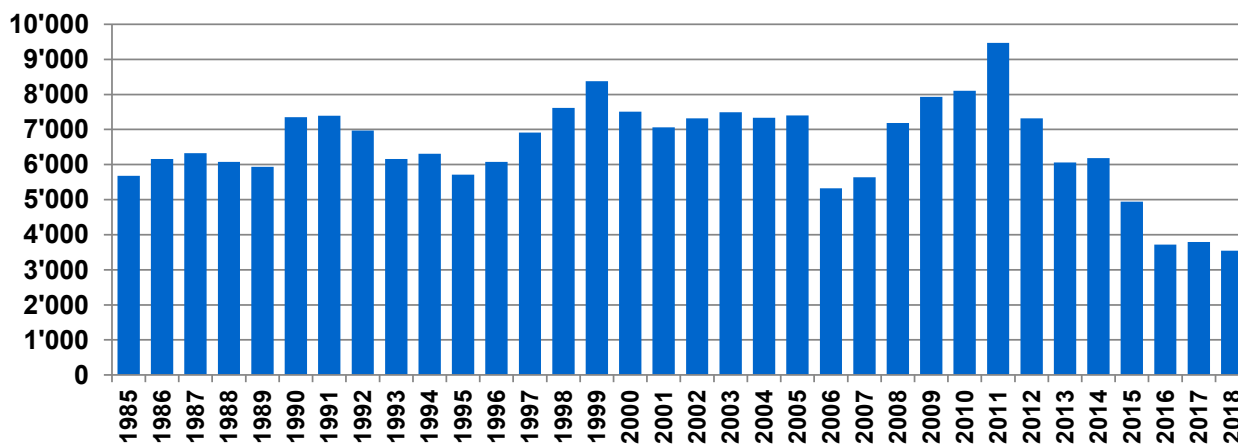
Chiffres clés

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2011	Variation 2018/2009
Infractions contre l'intégrité corporelle	2'671	2'468	2'248	2'084	2'039	2'076	2'110	2'093	1'964	2'198	11.9%	-2.2%	-17.7%
Brigandages	617	552	563	546	576	355	342	317	271	283	4.4%	-49.7%	-54.1%
Vols à l'arraché	611	698	895	769	739	537	446	328	315	270	-14.3%	-69.8%	-55.8%
Vols par effraction et par introduction clandestine	7'932	8'108	9'469	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	4'874	4'291	-12.0%	-54.7%	-45.9%
Vols à la tire	4'464	5'332	7'637	7'277	5'737	5'245	4'257	4'091	3'494	3'426	-1.9%	-55.1%	-23.3%
Vols à l'astuce	2'168	1'863	1'860	1'408	1'088	958	769	566	776	631	-18.7%	-66.1%	-70.9%

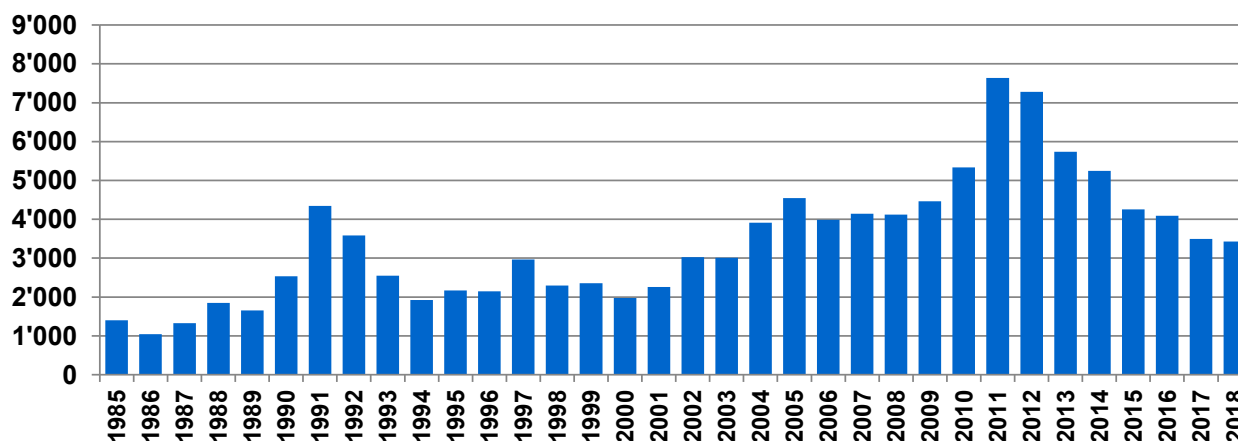
Compte tenu de la différence dans le mode de relevé statistique, il est difficile d'établir un point de référence. Toutefois, en matière de cambriolages, les volumes 2018 sont inférieurs à ceux observés au milieu des années 1980, ceux liés aux brigandages nous ramènent au début des années 2000 et ceux des vols à la tire s'en approchent. La base de comparaison n'est pas assez solide en matière d'atteintes à l'intégrité corporelle.



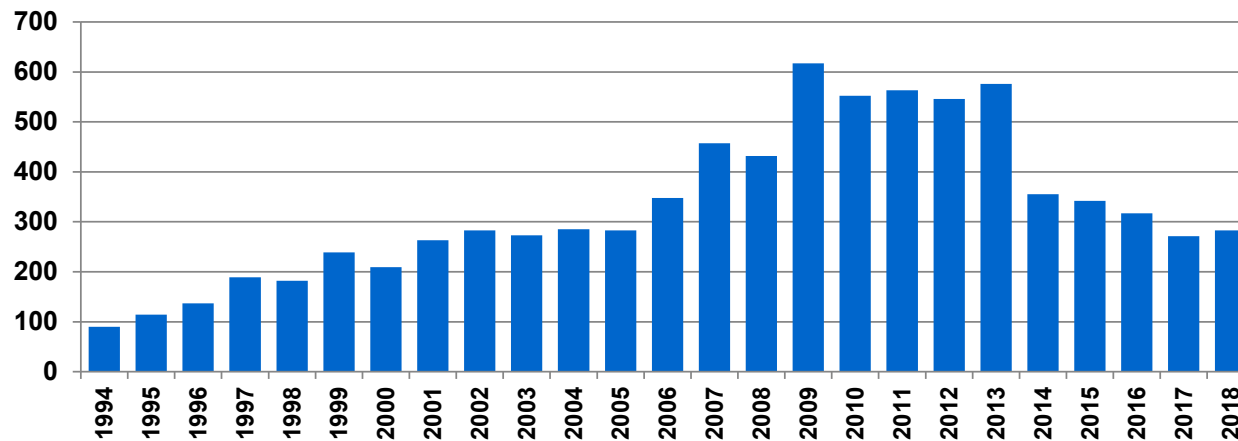
Cambriolages



Vols à la tire



Brigandages





Le tableau de synthèse en annexe (sous le chapitre "divers indicateurs statistiques") donne un éclairage plus complet de la situation à Genève, tant du point de vue de l'activité que de la criminalité recensée.

Taux d'élucidation

Les taux d'élucidation progressent notablement, sauf en matière de vols par effraction. Plus généralement, l'élucidation demeure difficile dans le domaine du patrimoine, notamment pour certains délits sériels (outre les vols par effraction, les vols à la tire par exemple). Les taux pour les atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle sont élevés et peuvent être considérés comme stables.

	Taux d'élucidation									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général du Code pénal	22.0%	22.5%	17.1%	18,7%	21,6%	23.6%	23.8%	25.7%	24.5%	27.3%
Total vie et intégrité corporelle	87.0%	87.4%	80.9%	78,0%	84,9%	90.4%	87.2%	88.6%	86.5%	88.6%
Total patrimoine	12.1%	13.1%	10.0%	11,1%	12,6%	13.3%	12.7%	13.8%	13.2%	14.2%
dont vol par effraction	9.5%	12.1%	9.5%	10,5%	13,2%	12.9%	11.7%	13.8%	12.6%	11.2%
Total intégrité sexuelle	81.3%	83.4%	76.3%	83,9%	83,9%	84.1%	85.9%	89.0%	89.7%	86.0%

Infractions de violence

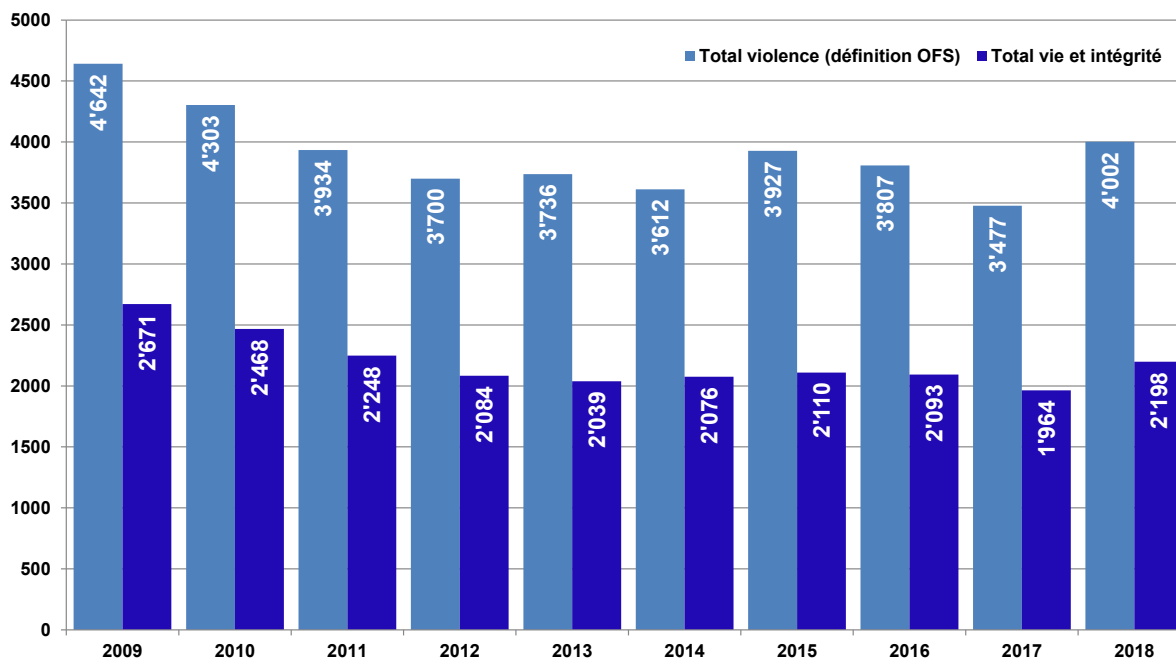
Nous reprenons ici la nomenclature et la typologie³ de l'Office fédéral de la statistique. Rappelons que les infractions comprennent également les tentatives et pas seulement les infractions consommées. Le graphique ci-après montre l'évolution favorable sur l'ensemble des indicateurs entre 2009 et 2014. L'année 2017 enregistre le résultat le plus bas de la série. Le volume de 2018, le plus élevé après 2009 et 2010, fait penser que le bilan 2017 était particulièrement favorable et exceptionnel. Avec 4'002 infractions en 2018, on se situe dans la fourchette haute à partir de 2011, les fluctuations restant contenues entre 3'500 et 4'000 infractions annuelles. Les augmentations constatées concernent principalement, les cas de menaces, ceux en lien avec la contrainte et ceux impliquant des lésions corporelles simples. Il s'agit de rester vigilant et d'éviter une tendance à la hausse durable.

³ Le total des infractions de violence comprend les infractions suivantes : homicides (Art. 111 - 113/116), lésions corporelles graves (Art. 122), lésions corporelles simples (Art. 123), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124), voies de fait (Art. 126), participation à rixe (Art. 133), participation à agression (Art. 134), brigandage (Art. 140), extorsion et chantage (Art. 156), menaces (Art. 180), contrainte (Art. 181), mariage/partnership forcé (Art. 181a), séquestration et enlèvement (Art. 183), séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184), prise d'otage (Art. 185), violence/menace contre les fonctionnaires (Art. 285), contrainte sexuelle (Art. 189), viol (Art. 190).

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, contre l'intégrité sexuelle

Les atteintes contre la vie et l'intégrité corporelle suivent l'évolution décrite ci-dessus. Elles augmentent de près de 12% par rapport à 2017, avec 3 homicides consommés et élucidés.

Infractions de violence et infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

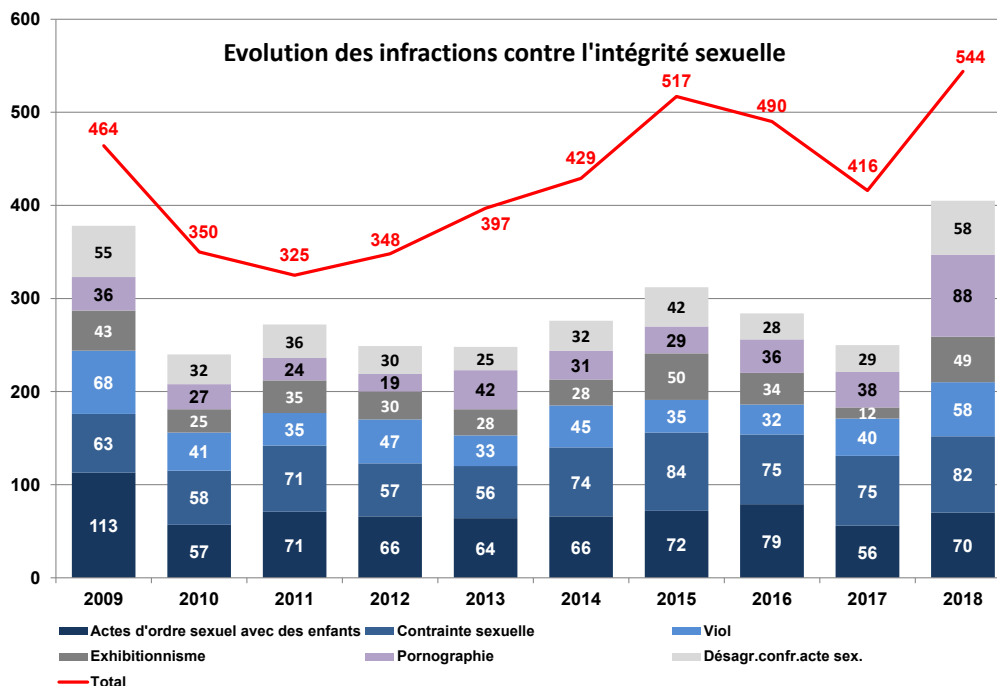


Les infractions contre l'intégrité sexuelle augmentent de près de 31% par rapport à 2017. Il s'agit du volume le plus élevé enregistré depuis 2009. Ici également, c'est le volume 2017, voire 2016, qui apparaissent comme particulièrement favorables.

Il y a entre 2017 et 2018, 128 infractions en plus qui correspondent à la hausse susmentionnée. Parmi ces infractions, 50 relèvent de la pornographie et 37 de l'exhibitionnisme. Elles représentent le 68% de l'augmentation. La majorité des cas de pornographie a été dénoncée par le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) de Fedpol. Les infractions pour désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel doublent : elles passent de 29 à 58.

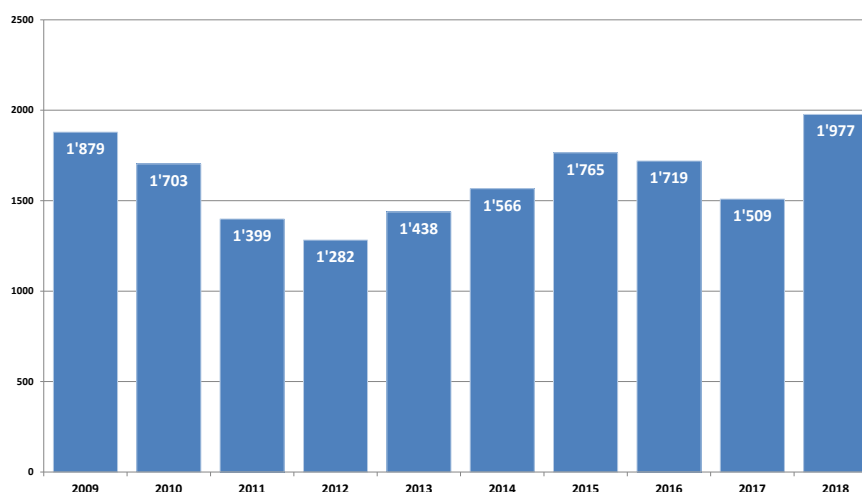
Sur les autres infractions, on ne constate pas d'effet dit #metoo, dans le sens où il n'y a pas davantage d'affaires (plus) anciennes dénoncées en 2018 que les années précédentes. L'analyse qualitative des affaires ne révèle pas non plus de cas se rapportant à cette problématique.

Ainsi, malgré une forte augmentation, l'ensemble des faits survenus en 2018 ne permet pas de dégager de tendances particulières en ce qui concerne les abus sexuels. Les consommations excessives d'alcool et de drogues diverses sont des éléments fréquents du contexte des infractions reportées. Il en va de même en ce qui concerne les cas d'abus entre familiaux.



L'évolution des infractions de violence domestique suit la courbe des différents indicateurs de violence. 2018 signale toutefois le volume le plus élevé depuis 2009, année de mise en production de la SPC sous la responsabilité de l'OFS. Ces infractions augmentent de 31% par rapport à 2017, alors que les réquisitions retrouvent le niveau de 2016 (586 en 2018, 566 en 2017, 588 en 2016). Les mesures d'éloignement suivent en conséquence la même évolution avec 61 mesures en 2018 (44 en 2017 et 53 en 2016).

Total des infractions de violences domestiques



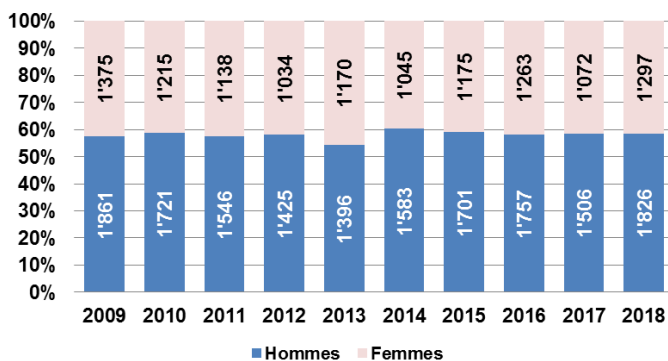
Le tableau et les graphiques ci-après montrent la répartition des victimes selon le genre pour les cas relevant de la violence domestique et les cas hors violence domestique. En 2018, toutes les victimes sont en augmentation par rapport à l'année précédente. C'est également le cas par rapport à 2011. Cela ne concerne que les victimes de violence domestique par rapport à 2009 et plus particulièrement les hommes. La part de ces derniers s'approche du quart des victimes. Les femmes représentent les trois quarts des victimes de violence domestique.

Si l'on exclut la violence domestique, les hommes sont davantage victimes que les femmes, dans un rapport de 60:40. Cette proportion est stable au cours des années.

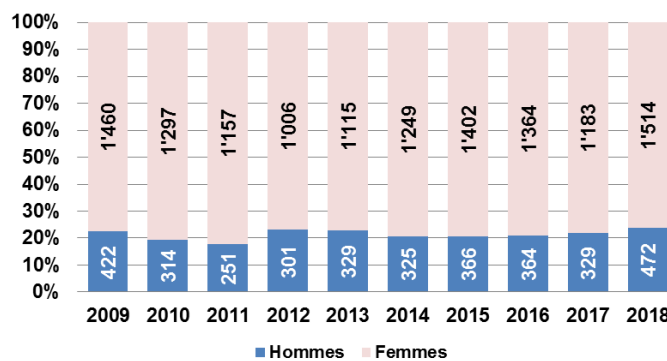
Victimes de violence par genre

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2009	Variation 2018/2011
Violence (hors violence domestique)													
Hommes	1'861 (58%)	1'721 (59%)	1'546 (57%)	1'425 (58%)	1'396 (54%)	1'584 (60%)	1'701 (59%)	1'757 (58%)	1'506 (58%)	1'826 (58%)	21.2%	-1.9%	18.1%
Femmes	1'375 (42%)	1'214 (41%)	1'165 (43%)	1'034 (42%)	1'181 (46%)	1'057 (40%)	1'176 (41%)	1'264 (42%)	1'072 (42%)	1'297 (42%)	21.0%	-5.7%	11.3%
Violence domestique													
Hommes	422 (22%)	314 (19%)	251 (18%)	301 (23%)	329 (23%)	325 (21%)	366 (21%)	364 (21%)	329 (22%)	472 (24%)	43.5%	11.8%	88.0%
Femmes	1'460 (78%)	1'297 (81%)	1'130 (82%)	1'006 (77%)	1'115 (77%)	1'249 (79%)	1'402 (79%)	1'364 (79%)	1'183 (78%)	1'514 (76%)	28.0%	3.7%	34.0%
Total Violence	5'118	4'546	4'092	3'766	4'021	4'215	4'645	4'749	4'090	5'109	24.9%	-0.2%	24.9%

Victimes de violence selon le genre (hors violence domestique)



Victimes de violence domestique selon le genre



Évolution de la Brigade de lutte contre la traite d'êtres humains et la prostitution illicite (BTPI)

Créée le 1^{er} janvier 2016 au sein de la police judiciaire afin de renforcer la lutte contre la traite des êtres humains au sens large, la BTPI a pour mission d'assurer la mise en œuvre et l'application de la Loi sur la prostitution (LProst), conformément aux recommandations de l'audit de la Cour des Comptes (rapport no 85), et de lutter contre toutes formes de criminalité en lien avec l'exploitation de la force de travail, la police des étrangers : mariages blancs, établissement sans autorisation, infractions à la Loi sur les étrangers (LEtr), criminalité itinérante, trafic de migrants, etc.



L'année 2018 est donc la troisième année d'existence de la BTPI, et la deuxième consécutive ayant connu une réorganisation. Il a été décidé de fusionner les trois groupes qui composaient la BTPI (2 groupe TEH -traite des êtres humains- et un groupe prostitution), et de répartir uniformément les compétences liées à la TEH (étendue) et celles liées au contrôle de la prostitution/monde de la nuit. Cette réorganisation permet notamment d'augmenter le nombre de patrouilles BTPI puisque, dès le 1er avril 2018 leurs actions ont été étendues sur toute l'année, soit 365/365. De facto, le contrôle du monde de la nuit et de la prostitution s'est accru.

La BTPI travaille en étroite collaboration avec différents partenaires, entre autres, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), la Police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN), les syndicats UNIA et SIT, l'Inspection paritaire des entreprises (IPE), le Centre social protestant (CSP), le foyer "Au Cœur des Grottes" et diverses autres entités pour les ONG, afin d'augmenter la capacité à détecter des cas problématiques de manière précoce. Cela permet à la BTPI de se concentrer davantage sur le travail de détection dans le domaine généralement moins contrôlé qu'est celui de la prostitution et du monde de la nuit ainsi que d'axer ses efforts sur des enquêtes complexes et de grande envergure.

Conformément à la LProst, ASPASIE a mis sur pied un cours de sensibilisation obligatoire et gratuit que tout travailleur-euse du sexe doit avoir suivi préalablement au début de son activité. Les cours ont débuté le 1er octobre 2018. Ils sont gratuits, sans inscription, et organisés dans les locaux d'Aspasie. Destinées à toute personne venant exercer le travail du sexe à Genève, ces séances ont pour objectif d'informer sur les principaux sujets qui sont au cœur de l'activité : les questions de santé, les droits et les devoirs, la sécurité et la prévention des violences et des agressions, les ficelles du métier, ou encore les adresses utiles en cas de besoin. Elles sont animées par une équipe parlant sept langues (français, anglais, roumain, espagnol, portugais, hongrois, allemand). A la fin de la séance, une attestation est remise, qui doit être présentée lors du rendez-vous à la BTPI pour pouvoir être enregistrée et débiter l'activité à Genève.

Jusqu'à fin 2017, le groupe de recherche des fugitifs était intégré à la BTPI. La Brigade d'investigations techniques et de recherches de fugitifs (BTF) a été créée le 1er janvier 2018, ce qui explique la progression très forte des affaires élucidées par rapport à l'année 2017, où 117 affaires avaient été résolues.



L'année 2018 aura en effet permis à la BTF de faire révoquer (arrêter, faire arrêter à l'étranger, ou encaisser) 217 diffusions RIPOL [mandats d'arrêt internationaux, avis de recherche et d'arrestation, ordres d'exécution d'arrestations du Service de l'application des peines et mesures – (SAPEM)]. Le montant des encaissements se monte à CHF 200'231.--.

Saisies d'armes et d'objets dangereux

Dans le cadre de la lutte contre les violences et l'amélioration de la sécurité publique, les contrôles liés à la détention d'armes et d'objets dangereux font partie des objectifs de la police. La forte fluctuation enregistrée en 2018 par rapport aux deux années précédentes sur le total des saisies enregistrées par la Brigade des armes, de la sécurité privée et des explosifs (BASPE, anciennement SAEA) est due à des événements exceptionnels. Pour rappel, l'augmentation flagrante en 2017, dans la rubrique des engins pyrotechniques et munitions, est liée à une seule affaire, soit la saisie préventive d'une palette de 18'000 munitions dédiées notamment à des armes de type Kalachnikov. S'y ajoutait une saisie portant sur 3'500 munitions.

Ce rappel effectué, 2018 se situe dans la continuité des années 2013 à 2015. Le fait le plus significatif de l'année 2018 est l'augmentation des saisies d'armes blanches. Ce constat fait écho à la hausse de 44% des cas de brigandage avec une arme coupante ou tranchante (y compris les tentatives), ainsi qu'à celle de 13% des tentatives d'homicide.

Saisies préventives d'armes et d'objets dangereux remis à la BASPE

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Armes à feu	470	443	400	459	574	610	643	626	-2.6%
Armes blanches	852	1174	516	614	576	861	568	633	11.4%
Objets dangereux	281	990	1053	831	554	911	1063	535	-49.7%
Engins pyrotechniques et munitions	800	850	660	255	269	5337	27854	162	-99.4%
Total des objets saisis	2'403	3'457	2'629	2'159	1'973	7'719	30'128	1'956	-93.5%

Cambriolages

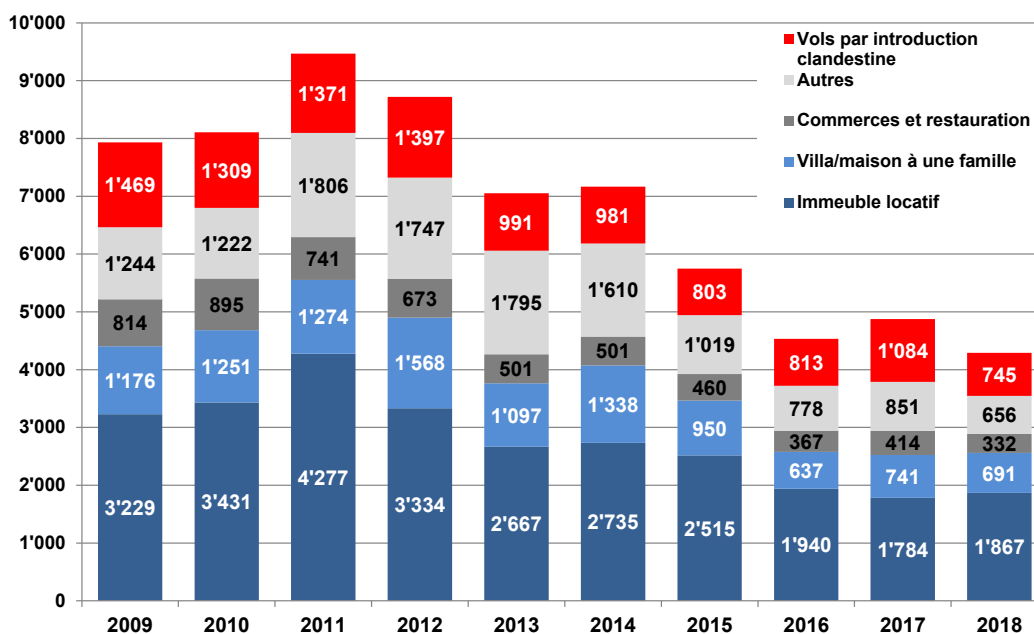
Les cambriolages, après une hausse en 2017, enregistrent cette année une nouvelle baisse qui s'inscrit dans la tendance observée à partir de 2012. Comme cela a déjà été mentionné, les volumes recensés se situent historiquement au niveau le plus bas que l'on puisse considérer. Les appartements représentent la seule cible à ne pas suivre la tendance générale.

Il vaut donc la peine de poursuivre les rappels et consignes de prudence, ainsi que les bons réflexes que chacun peut appliquer de manière préventive.

Cambriolages (par effraction et introduction clandestine)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2009	Variation 2018/2011
Vols par effraction :	6'463	6'799	8'098	7'322	6'060	6'184	4'944	3'722	3'790	3'546	-6.4%	-45.1%	-56.2%
Immeuble locatif	3'229	3'431	4'277	3'334	2'667	2'735	2'515	1'940	1'784	1'867	4.7%	-42.2%	-56.3%
Villa/maison à une famille	1'176	1'251	1'274	1'568	1'097	1'338	950	637	741	691	-6.7%	-41.2%	-45.8%
Commerces et restauration	814	895	741	673	501	501	460	367	414	332	-19.8%	-59.2%	-55.2%
Autres	1'244	1'222	1'806	1'747	1'795	1'610	1'019	778	851	656	-22.9%	-47.3%	-63.7%
Vols par introduction clandestine	1'469	1'309	1'371	1'397	991	981	803	813	1'084	745	-31.3%	-49.3%	-45.7%
Cambriolages	7'932	8'108	9'469	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	4'874	4'291	-12.0%	-45.9%	-54.7%

Cambriolages (par effraction et introduction clandestine)

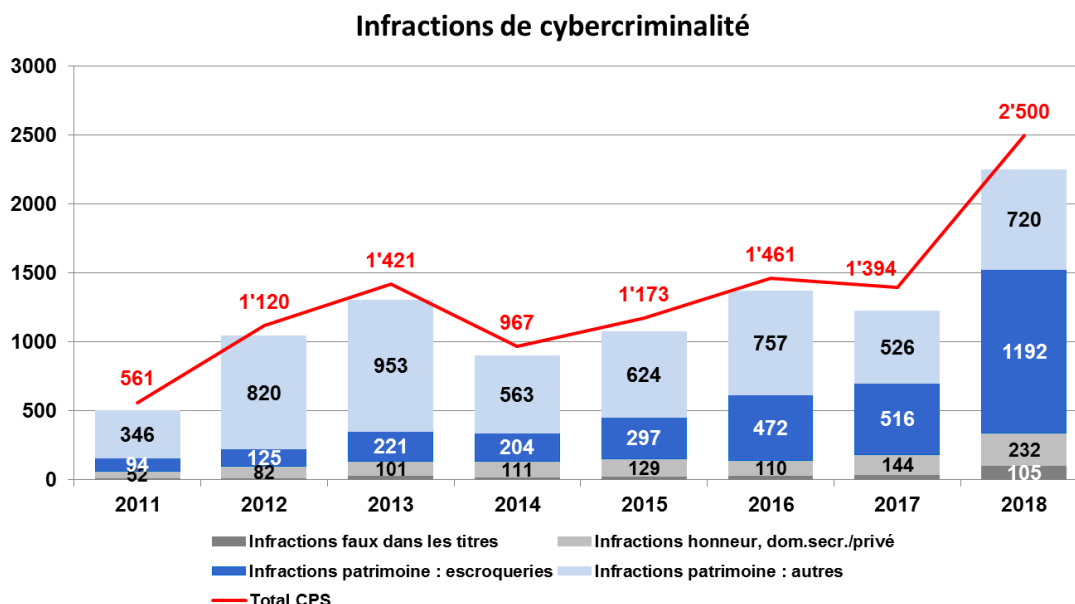


Cybercriminalité

La lutte contre la cybercriminalité est confirmée comme l'un des axes de la politique criminelle commune dès son introduction en 2014. Il est certain que le phénomène va à la fois perdurer et s'accroître, notamment avec l'Internet des objets. Dans ce domaine, un laboratoire spécifique de la brigade de criminalité informatique (BCI) traite des IoT, soit des objets connectés à internet, notamment en termes d'interception dans la communication des données. Il peut s'agir entre autres de téléphonie, de l'informatique embarquée sur les véhicules et des GPS. Les aspects liés à la téléphonie font partie du socle de formation de base des enquêteurs de la BCI.



Il est par ailleurs évident que le relevé des infractions rapportées à la police ne représente que la pointe de l'iceberg, en dépit de l'importante augmentation enregistrée en 2018 par rapport à 2017 (79%), particulièrement en matière d'escroqueries (131%).



Il faut relever que ce sont les interventions pour les délits non-cyber au sens strict qui ont connu la plus forte croissance. En effet, dans ces affaires, l'élément numérique est important s'agissant de recherche de preuve ou d'éléments déterminants, mais le délit en lui-même n'a pas pour vecteur principal un ordinateur ou un réseau informatique.

Les phénomènes d'attaques informatiques (malware, déni de service – dos/ddos selon les acronymes anglais – etc.), ainsi que les escroqueries en tout genre (love scam, faux directeur, phishing, etc.), ont connu une constante et toujours forte augmentation. Le volume des affaires qui ont nécessité l'intervention de la Brigade de criminalité informatique (BCI) a augmenté de près de 34% entre 2017 et 2018, alors que l'augmentation n'était que de 7% entre 2016 et 2017. Une tendance à la hausse est toujours attendue en 2019.

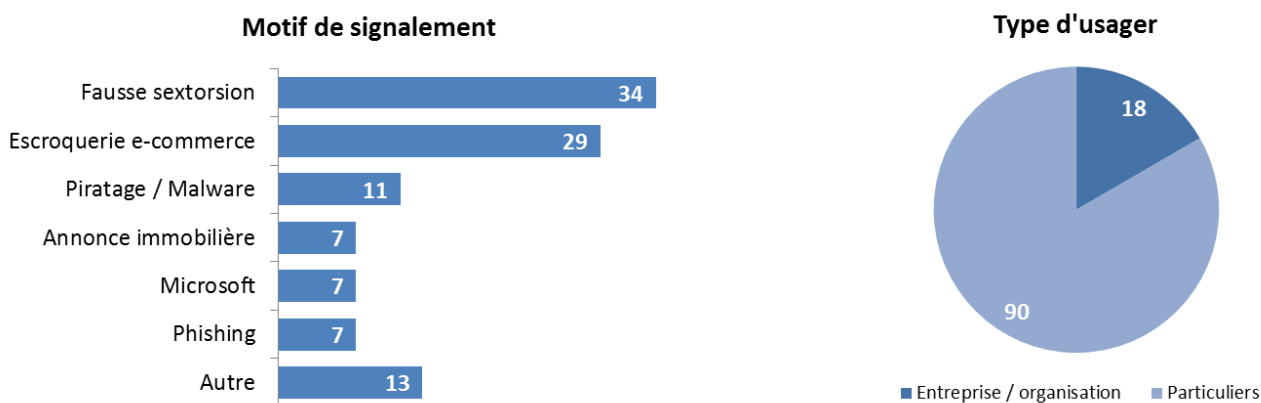
Il est également important de mentionner que la BCI a été impactée par une augmentation de près de 50% des perquisitions en 2018 en comparaison avec 2017, 58 perquisitions au total sur 2018 pour 39 l'année précédente. La cause essentielle en est l'augmentation des signalements du SCOCl. D'un point de vue technique, les affaires augmentent en nombre comme en complexité. Les défis futurs liés à la preuve numérique sont conséquents.



Dès le 30 novembre 2018, des programmes informatiques spéciaux gérés par la police fédérale (fedpol) sont à disposition des autorités de poursuites pénale cantonales. Ce projet, intitulé "P4-GovWare", entre dans le cadre du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération. Les programmes informatiques spéciaux sont destinés à surveiller la communication cryptée utilisée dans l'échange de téléphonie mobile.

Le dispositif *Signaler un Cyber Incident*

Le 9 mars 2018, nous avons inauguré le dispositif-pilote du formulaire d'annonce de "cyber incidents", visant tant les PME que les particuliers. Le total de 1'599 transactions, outre l'effet de nouveauté des premières semaines, représente en 2018 une moyenne de 6 ouvertures par jour et de 3 signalements reçus par semaine.

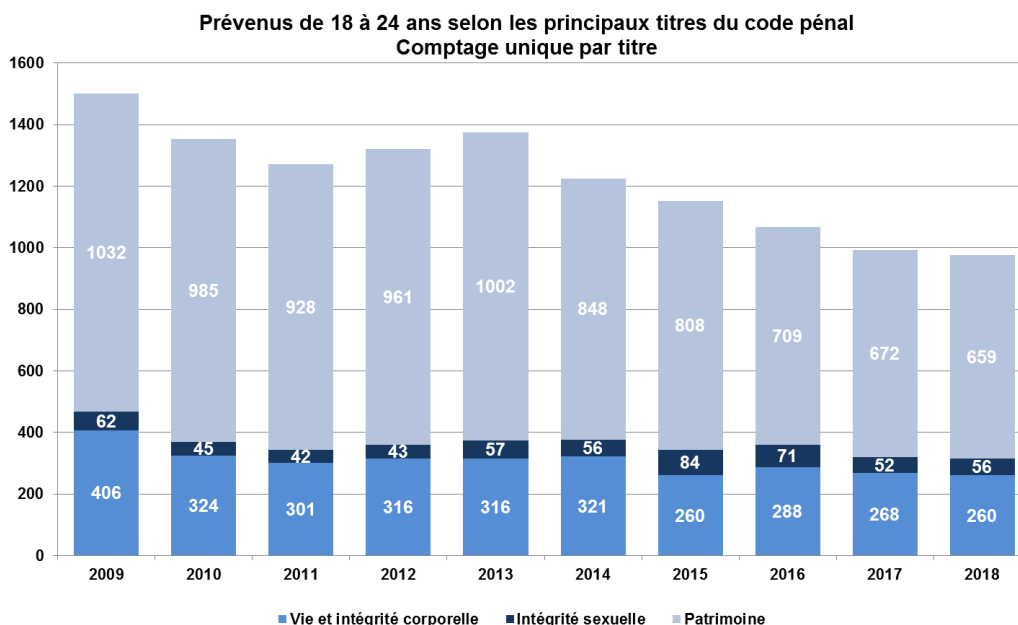
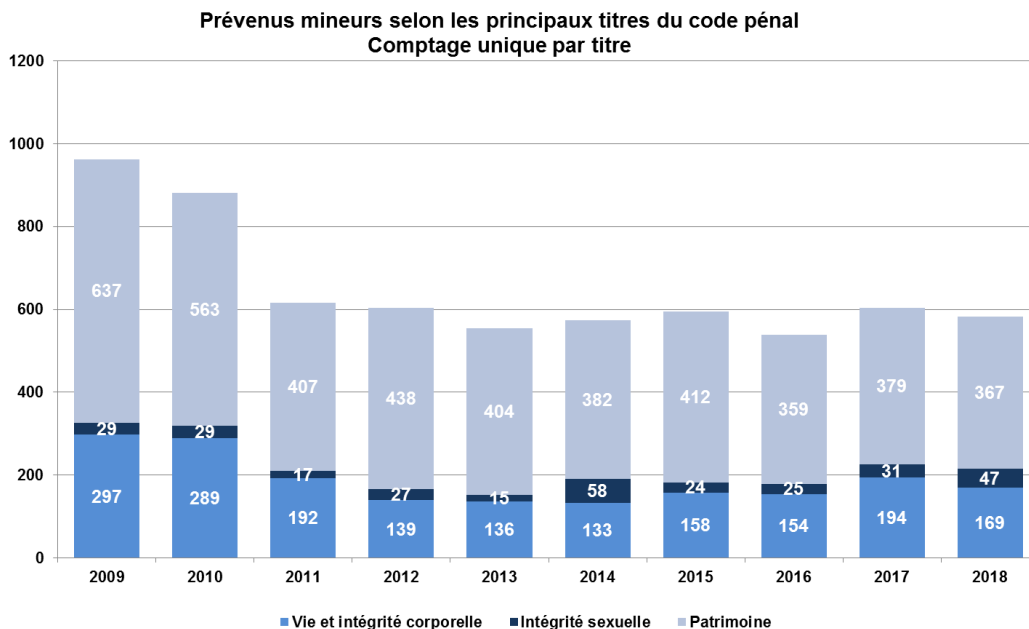


La grande majorité des utilisateurs du dispositif de signalement sont des particuliers (80%). Le motif de signalement le plus fréquent est la tentative d'extorsion par menace de publication de matériel compromettant, prétendument recueilli par manipulation de la webcam de la victime. Les escroqueries Internet sont nombreuses et variées de par leur type. Les phénomènes récurrents concernent ici les escroqueries à l'annonce immobilière, à l'appel Microsoft et des fraudes au colis.

Mineurs et jeunes adultes

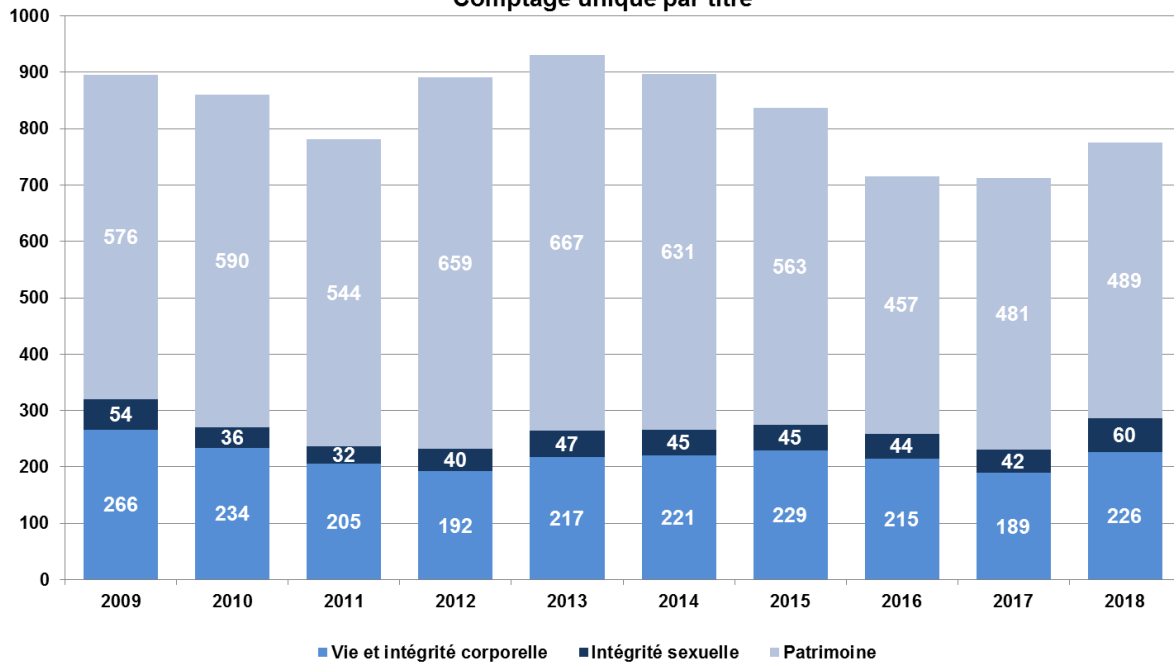
Depuis 2011, une forme de stabilité prévaut avec un nombre total de prévenus mineurs pour les principaux titres du code pénal qui se situe en règle général à 600 par année, voire un peu moins. En 2018, la diminution est de 12.9% pour les atteintes à l'intégrité physique et de 3.2% pour le patrimoine par rapport à 2017.

L'augmentation en matière d'intégrité sexuelle est rendue d'autant plus importante que l'effectif est faible (51.6%, de 31 à 47 prévenus mineurs de ce type d'infractions).

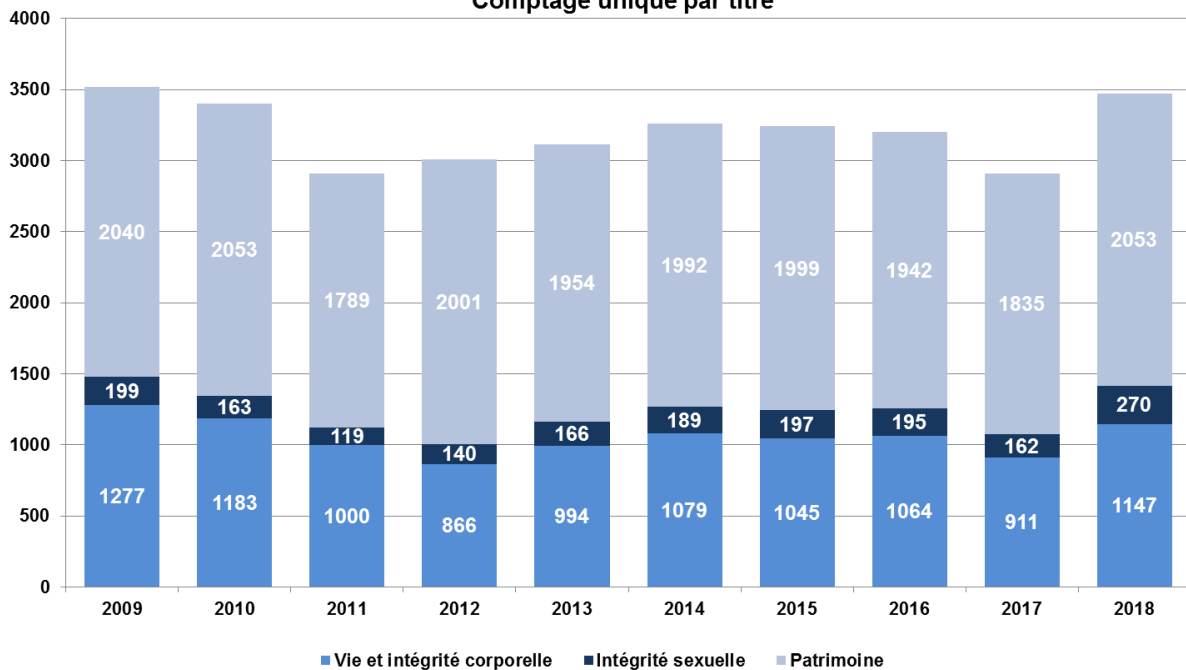


L'attention portée sur les mineurs ne dispense pas d'un examen plus général. A priori, la situation est plus favorable chez les mineurs et les 18-24 ans que chez leurs aînés, en dépit de quelques affaires particulièrement marquantes.

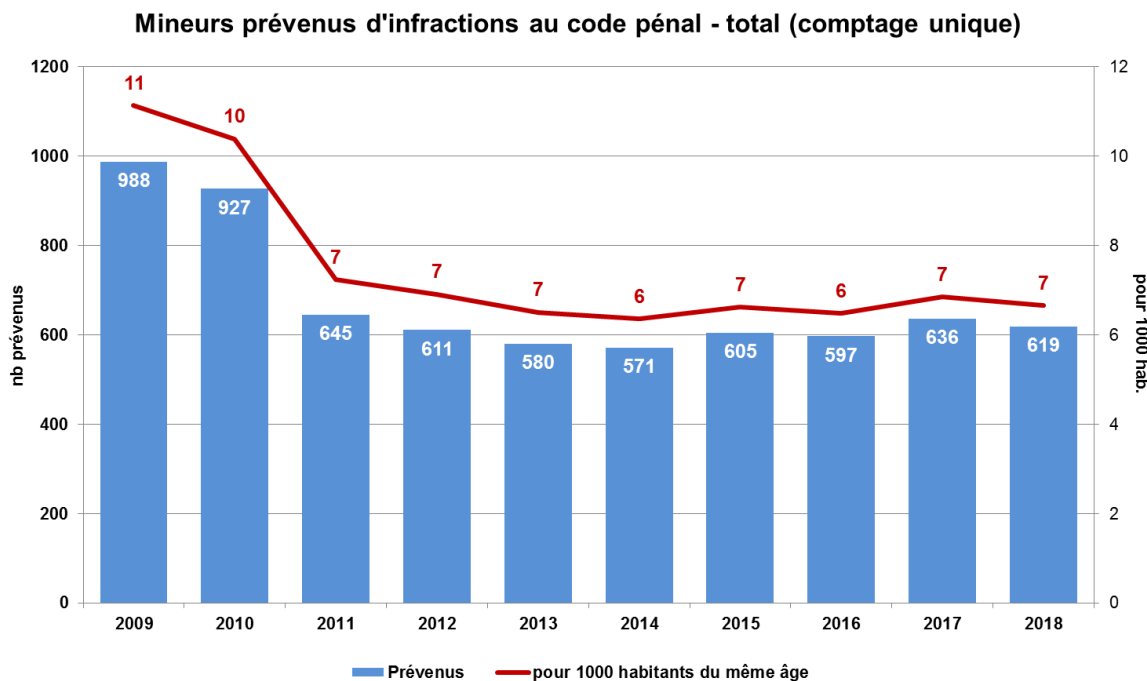
**Prévenus de 25 à 29 ans selon les principaux titres du code pénal
Comptage unique par titre**



**Prévenus de 30 ans et plus selon les principaux titres du code pénal
Comptage unique par titre**

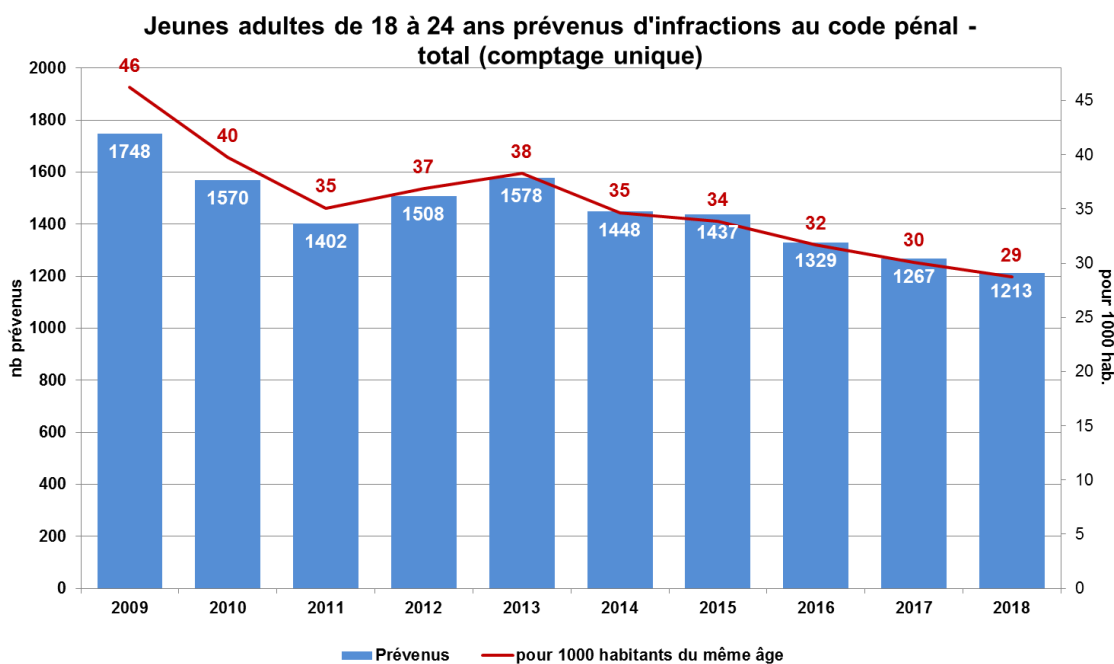


Sur l'ensemble du code pénal, en comptage unique (les prévenus sont comptés une seule fois, indépendamment du nombre d'infractions qui les concernent), le nombre de prévenus mineurs est de 697 en 2018, en légère baisse (-2.7%) par rapport à l'année 2017 (voir tableau p. 43).



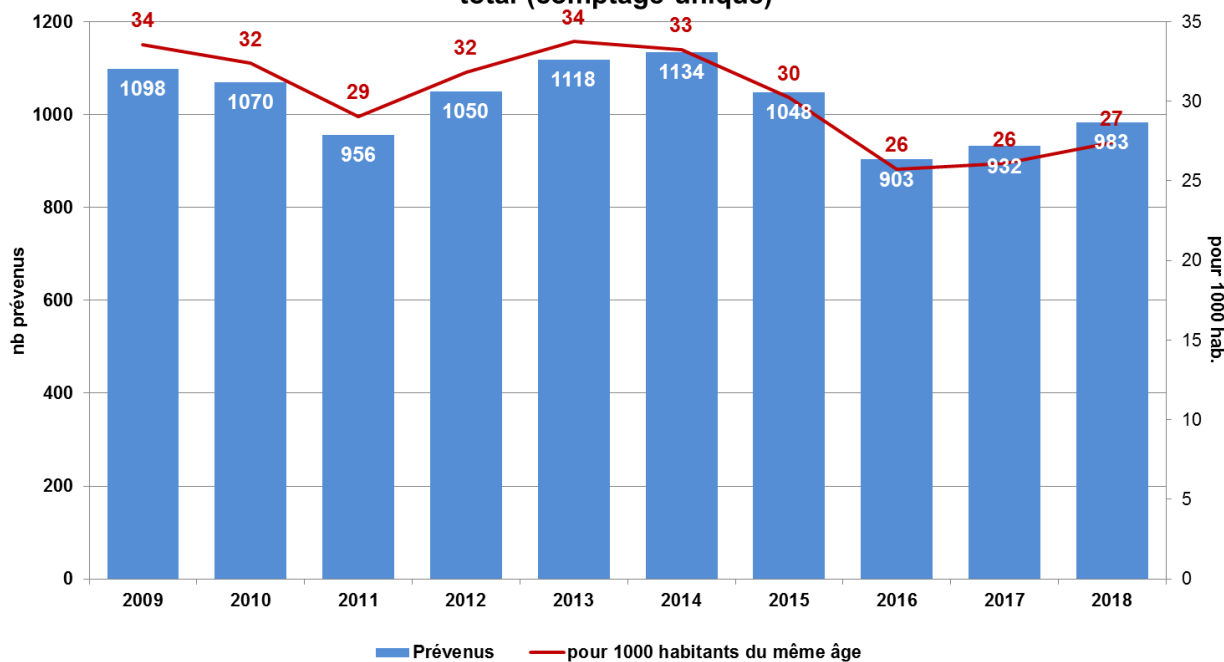
Source pour les données de la population : OCSTAT. Jusqu'en 2013 y compris les personnes relevant du domaine de l'asile (permis N et F). Dès 2014, la population résidente comprend les personnes ayant leur domicile sur le canton, qu'il s'agisse de leur domicile principal ou secondaire.

Le nombre de prévenus âgés de 18 à 24 ans baisse également, à l'inverse des prévenus plus âgés.

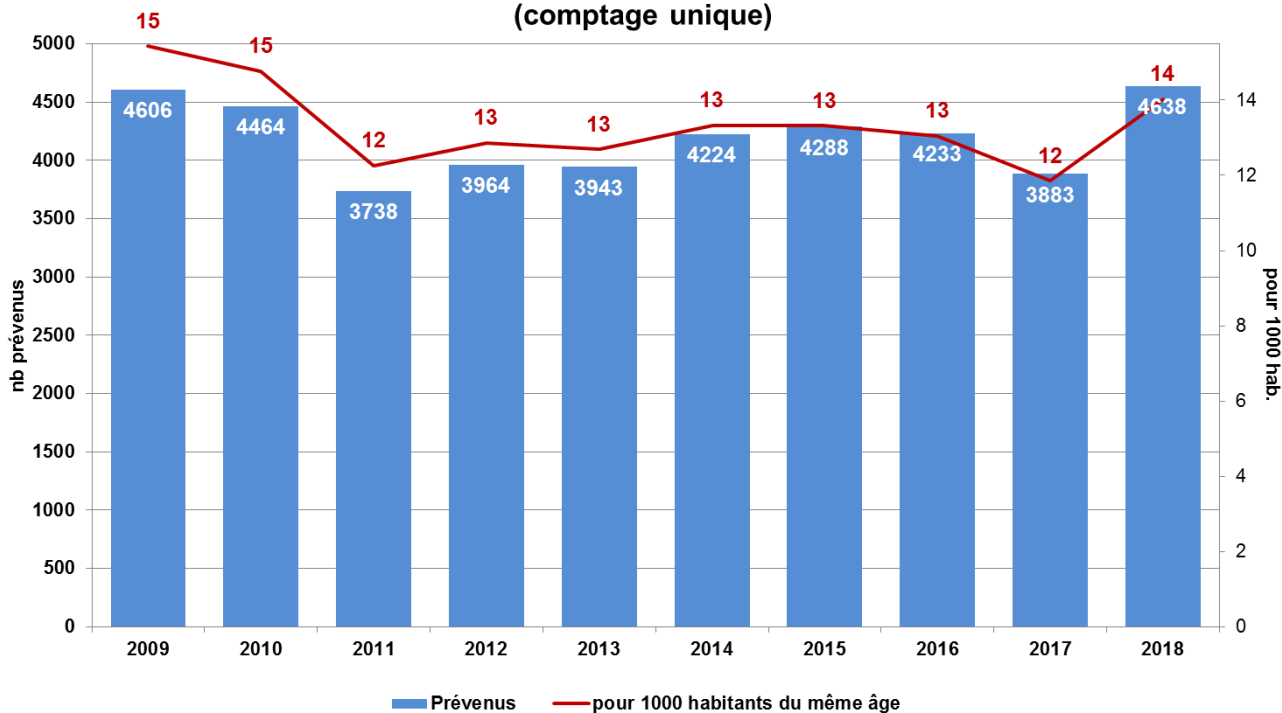




Jeunes adultes de 25 à 29 ans prévenus d'infractions au code pénal - total (comptage unique)



Adultes de 30 ans et plus prévenus d'infractions au code pénal - total (comptage unique)

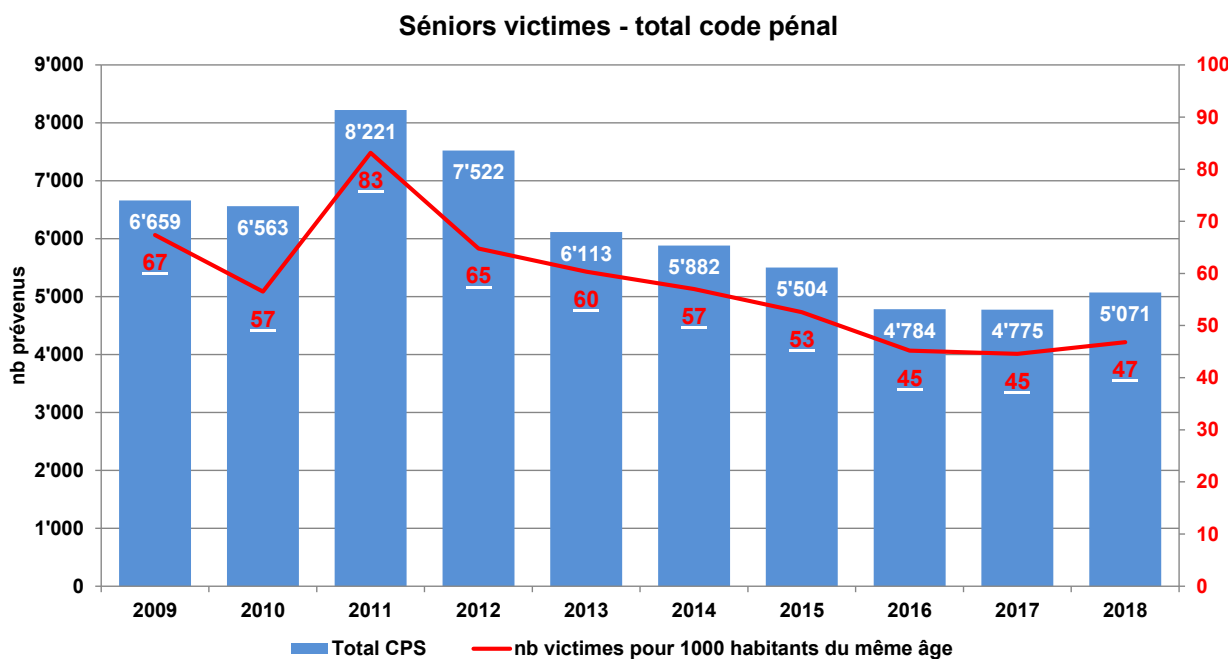


Synthèse par tranche d'âge, variation 2018/2017.

Variation 18/17	Mineurs	18-24 ans	25-29 ans	Adultes
Vie et intégrité corporelle	-12.9%	-3.0%	19.6%	25.9%
Patrimoine	-3.2%	-1.9%	1.7%	11.9%
Intégrité sexuelle	51.6%	7.7%	42.9%	66.7%
Total CP	-2.7%	-4.3%	5.5%	19.4%

Séniors

Sur l'ensemble du code pénal, en comptage unique, le nombre de victimes âgées de 60 ans et plus est de 5'071 en 2018, en légère augmentation par rapport à l'année précédente (6%). On observe également une augmentation en pour-mille de la population.



Source pour les données de la population : OCSTAT. Jusqu'en 2013 y compris les personnes relevant du domaine de l'asile (permis N et F). Dès 2014, la population résidente comprend les personnes ayant leur domicile sur le canton, qu'il s'agisse de leur domicile principal ou secondaire.

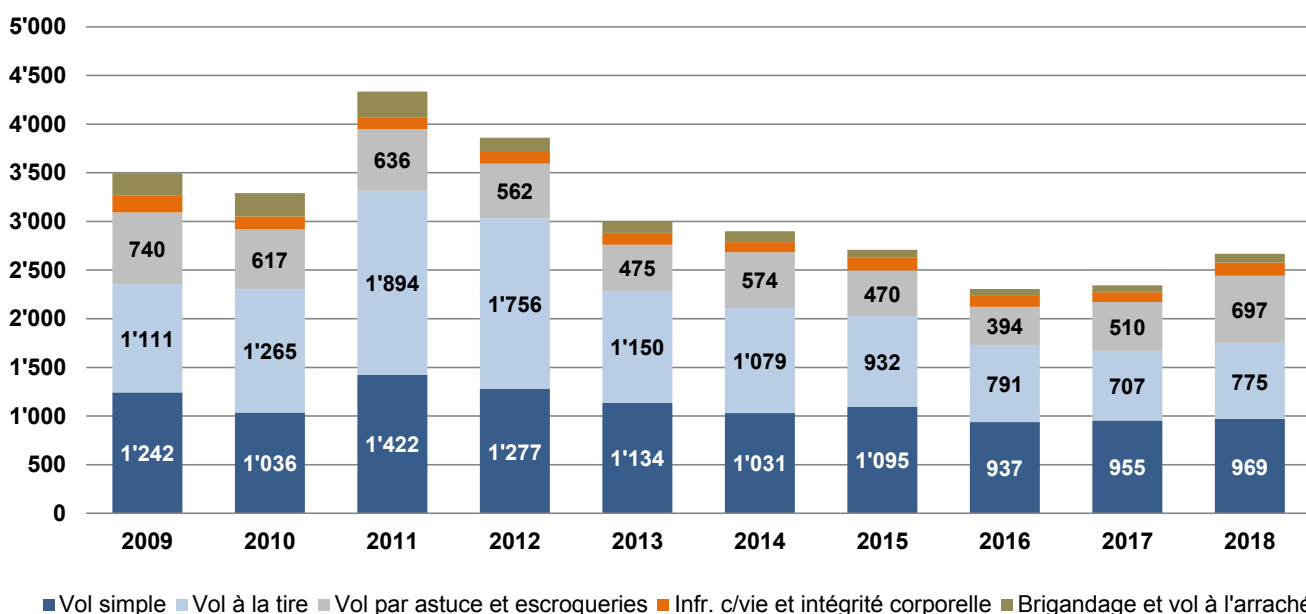
Si le nombre des victimes de vol simple est stable, celui des victimes des autres infractions sélectionnées augmente en 2018 par rapport à 2017. C'est notamment le cas des victimes d'escroquerie et de vol par astuce, plus nombreuses en 2018 (37%), ou encore des brigandages et vols à l'arraché (25% sur un effectif faible) et des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (37% sur un volume également moins important).

En comparaison pluriannuelle, la situation s'est notablement améliorée, fortement en matière de patrimoine par rapport à 2011, et généralement par rapport à 2009.

Séniors victimes - une sélection d'infractions (60 ans et plus)

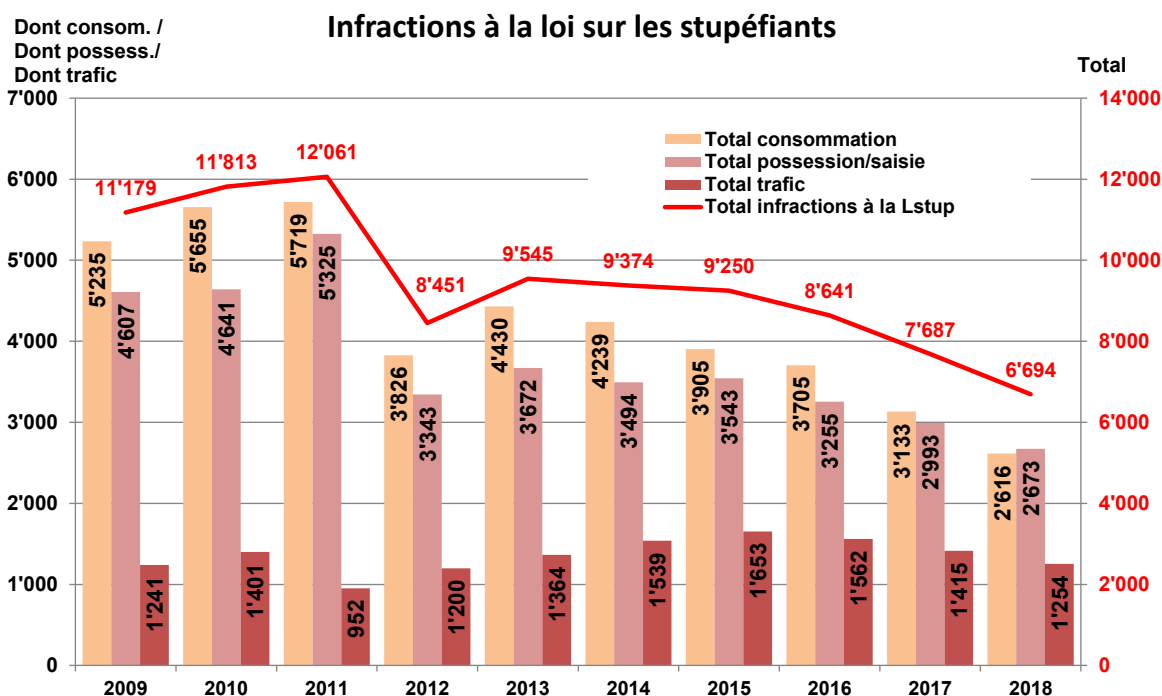
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018 / 2017	Variation 2018 / 2011	Variation 2018 / 2009
Vol simple	1'242	1'036	1'422	1'277	1'134	1'031	1'095	937	955	969	1.5%	-31.9%	-22.0%
Vol à la tire	1'111	1'265	1'894	1'756	1'150	1'079	932	791	707	775	9.6%	-59.1%	-30.2%
Vol par astuce et escroqueries	740	617	636	562	475	574	470	394	510	697	36.7%	9.6%	-5.8%
Infr. c/vie et intégrité corporelle	176	134	112	119	124	103	130	120	100	137	37.0%	22.3%	-22.2%
Brigandage et vol à l'arraché	228	238	272	148	119	113	82	62	72	90	25.0%	-66.9%	-60.5%
Total sélection	3'497	3'290	4'336	3'862	3'002	2'900	2'709	2'304	2'344	2'668	13.8%	-38.5%	-23.7%
Total CPS	6659	6563	8221	7522	6113	5882	5504	4784	4775	5071	6.2%	-38.3%	-23.8%

Séniors victimes - sélection d'infractions



Drogue

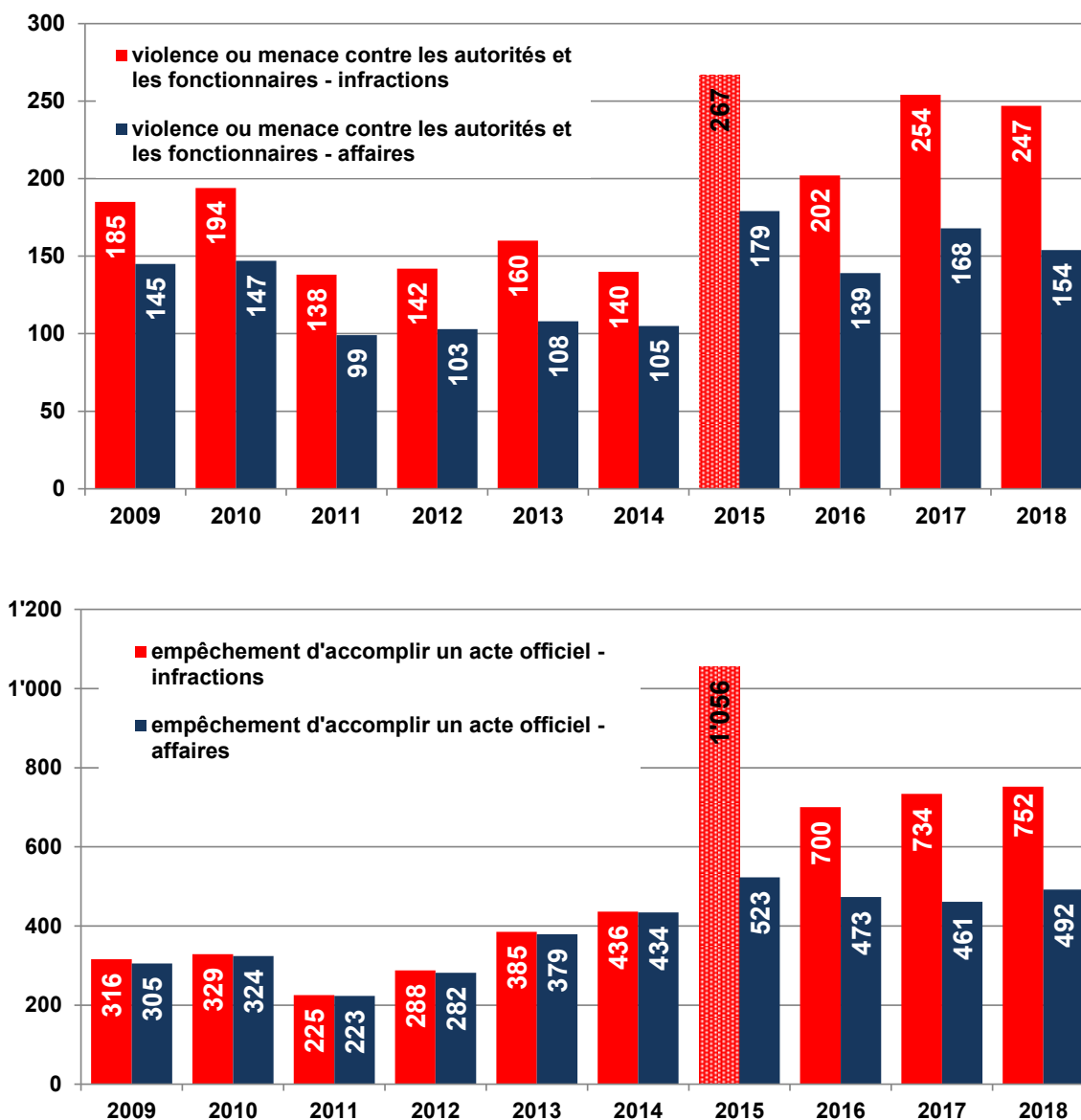
Les axes d'action relèvent de la lutte contre le trafic de rue et des enquêtes judiciaires visant le démantèlement des filières. Les dénonciations en matière de stupéfiants ont diminué de près de 13% en 2018 par rapport à 2017. Le constat était similaire l'année passée. Cela vaut aussi pour les infractions de trafic, dont le recul est plus faible (-11.4%).



En matière de consommation, la répartition par substances en 2018 ne varie pas fondamentalement d'une année à l'autre pour les dernières années. La part des produits du chanvre concerne plus ou moins la moitié des produits consommés selon la SPC (52.1% en 2018, 50.6% en 2017, 54.1% en 2016 et 36.5% en 2015). Les variations sont également contenues pour les produits, soit principalement la cocaïne (18.7% en 2018 et 16.1% en 2017, contre 13.2% en 2016 et 22.1% en 2015). La part représentée par les opiacés, en particulier l'héroïne, semble tendanciellement en recul durable avec 20.2% en 2018 (contre 25.4% en 2017, 24.4% en 2016, 34.1% en 2015 et 38% en 2014).

Violences contre les fonctionnaires

Les violences et menaces contre les fonctionnaires ainsi que les empêchements d'accomplir un acte officiel sont des infractions qui sont généralement élucidées en même temps qu'elles sont constatées. Les taux d'élucidation sont ainsi proches du 100%. En 2015, un effort important a été consacré lors de la saisie systématique des victimes de ces infractions, dans le but de suivre les catégories professionnelles les plus exposées. L'évolution à la baisse en 2016 découle notamment des précisions apportées dans la rédaction des rapports. Cet effet est particulièrement visible pour les empêchements d'accomplir un acte officiel. Les graphiques ci-après représentent le volume des infractions et des affaires, ce qui permet de mieux évaluer les évolutions. Les affaires de violence reculent de 8.3% en 2018, celles relevant des empêchements augmentent quant à elles de 6.7%.



Les fonctionnaires de la police, policiers et assistants de sécurité publique (ASP3), représentent le 47% des lésés des violences ou menaces contre les fonctionnaires, tandis que les fonctionnaires du domaine pénitentiaire le sont à 24% et les agents de la police municipale à hauteur de 4%.



Perspectives 2019

Les différents axes de la PCC 2018-2020 structurent l'approche en matière judiciaire.

Lutte contre la délinquance financière

Revoir le cahier des charges et les ressources affectées à la brigade financière au vu de l'augmentation du nombre et de la complexité des dossiers à traiter, alors que les ressources sont inadéquates.

Lutte contre la traite d'êtres humains, la migration illégale et le travail au noir

En 2019, la BTPI va poursuivre ses investigations concernant les réseaux de prostitution illicite et continuera aussi à cibler l'exploitation de la force de travail dans divers secteurs économiques. Ces investigations sont menées en coordination avec les autres services de l'Etat dans le cadre de la mise en application de la PCC 2018-2020.

Lutte contre la cybercriminalité

Définir la répartition des enquêtes dans le domaine au sein de la police et déterminer les différents niveaux de compétences, suite à la formation suivie en la matière par l'ensemble des policiers.

Face à l'augmentation de la cybercriminalité et afin de mettre en commun les compétences et les forces, tant en matière d'enquête que pour la prévention, les cantons du concordat policier de la Romandie, de Berne et du Tessin (RBT) ont travaillé sur une nouvelle approche qui fera prochainement l'objet d'une validation par la Conférence latine des chefs des départements de justice et police. Une communication sera ensuite diffusée largement.

Poursuivre les actions de prévention à destination de différents publics cibles et des PME.

Drogue

Indépendamment des mesures de sécurisation de l'espace public et de la lutte contre le deal de rue, maintenir la pression sur les grossistes et les filières d'importation de produits stupéfiants. Les objectifs de la répression se déclinent autour de trois priorités : réduire la demande exogène, limiter l'accessibilité aux produits et diminuer le sentiment d'insécurité.

GÉRER LES INFRACTIONS AUX LOIS ET DISPOSITIONS CANTONALES

Evénements, réalisation 2018

Mendicité

Les réquisitions et interventions pour mendicité sont quasi stables en 2018 et restent ainsi dans la fourchette basse observée depuis 2012.

Réquisitions et interventions pour mendicité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Total	557	1'908	2'684	1'551	1'740	1'349	1'860	1'580	1'493	1'521	1.9%

En 2018, le nombre de contraventions émises pour mendicité recule de près de 5%. Ce recul s'explique par la diminution observée en Ville de Genève, qui n'est pas compensée par les augmentations des contraventions émises par la police cantonale et les autres polices municipales.

Contraventions pour mendicité

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Police cantonale	1'954	1'580	1'462	2'227	1'950	1'796	1'911	6.4%
APM Ville de Genève	2'002	2'642	2'274	3'291	2'008	2'077	1'712	-17.6%
APM - autres communes	104	39	121	225	172	247	294	19.0%
Total	4'060	4'261	3'857	5'743	4'130	4'120	3'917	-4.9%

Les opérations visant à lutter contre les installations pérennes de campements dans les parcs le long du Rhône et de l'Arve se sont poursuivies. La police de proximité a en outre maintenu les opérations de ramassage (VENUS) dans les campements de la population flottante : 10 opérations en 2018 contre 9 en 2017. Dix tonnes de matériel ont été débarrassées, volume en baisse de 40% par rapport aux deux années précédentes (16.91 tonnes en 2017, 16.83 tonnes en 2016, 24.34 tonnes en 2015, 22.43 tonnes en 2014 et 27.14 tonnes en 2013).



Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et la Loi sur la vente à l'emporter de boissons alcooliques (LVEBA)

De nombreux contrôles ont eu lieu portant sur la conformité aux deux lois sous rubrique, ainsi qu'en lien avec le contrôle du personnel de sécurité. Cela s'inscrit notamment dans la collaboration avec le service de la Police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (OCIRT-PCTN), la police de proximité et la BASPE. 358 établissements publics ont été contrôlés l'an dernier contre 111 en 2017. L'effort principal a été porté par la police de proximité. Dans ce contexte, 50 infractions à la LVEBA ont été dénoncées par la police en 2018 contre 73 en 2017 et 67 en 2016. Simultanément, nous notons une augmentation des infractions à la Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF) et au Règlement d'application relatif à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (RIF), qui passent de 51 à 82.

Perspectives 2019

La police de proximité va continuer le contrôle des établissements publics problématiques en partenariat avec la police du commerce et de lutte contre le travail au noir. L'accent sera mis sur les établissements récidivistes en matière d'infractions ou créant des nuisances importantes.

Sous l'angle de la loi sur la vente à l'emporter de boissons alcooliques (LVEBA), les contrôles vont porter spécialement sur le respect des horaires et la lutte contre la vente de boissons alcooliques aux mineurs.

Brigade des armes, de la sécurité privée et des explosifs (BASPE)

Mettre en œuvre les recommandations des audits du SAI.

Renforcer les contrôles. Mener des enquêtes concernant les agences dites "fantômes" et les entreprises exerçant des activités entrant sous le champ d'application du Concordat sur les entreprises de sécurité sans pour autant être dûment accréditées comme telles.



EXÉCUTER DES TÂCHES RELATIVES A LA POLICE DES ÉTRANGERS

Cette prestation porte notamment sur l'application des dispositions pénales de la Loi sur les étrangers (LEtr – LEI depuis le 1^{er} janvier 2019), soit les constats d'infractions et leur traitement judiciaire (enquêtes). S'y ajoutent des activités qui relèvent du suivi et du traitement administratifs des dossiers (rapatriements suite à une décision du commissaire de police, d'un juge ou à la sortie de prison, réadmissions, acheminements et remises à des autorités tierces, présentations aux consulats, remises à la rue des personnes non refoulables, etc.).

Événements, réalisation 2018

Rapatriements / asile

Au départ de l'aéroport de Genève, le Service d'asile et de rapatriement (SARA) a vu transiter 1'655 personnes faisant l'objet d'une mesure de renvoi. Il s'agit pour 2018 d'une diminution de 10% par rapport à 2017. D'un point de vue statistique, et au même titre qu'en 2017, la Police internationale (PI) a conduit quatre opérations maritimes sur Tanger. L'année 2018 a permis de voir le fruit des efforts déployés avec 64 renvois sur Alger, contre 41 en 2017. Cette mission reste délicate car il s'agit de renvois qui ne peuvent se faire que par la compagnie aérienne nationale. En marge de la problématique liée aux rapatriements de ressortissants algériens, il est utile de mentionner 102 refus et 36 annulations.

L'activité liée au domaine de l'asile à l'aéroport concerne 71 demandes (58 en 2017).

Les ordres de mise en détention administrative, prononcés par les commissaires de police, reculent en 2018 comme en 2017 par rapport à 2016 et 2015. Cette diminution s'explique d'une part, par la baisse de la présence des trafiquants albanais (voir ci-dessus le bilan de l'opération HYDRA) et d'autre part, par la mise en œuvre des expulsions judiciaires. Dans ces cas, les personnes sont sous le coup d'une mesure de détention pénale prise par le Tribunal des mesures de contrainte (TMC).



	Rapatriements effectués par la police		Ordres de mise en détention administrative (OMD)	
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle
2007	1'231	--	50	--
2008	1'332	8.2%	105	110.0%
2009	1'693	27.1%	134	27.6%
2010	1'166	-31.1%	112	-16.4%
2011*	1'644	41.0%	337	200.9%
2012	1'715	4.3%	436	29.4%
2013	1'844	7.5%	364	7.5%
2014	1'690	-8.4%	492	-8.4%
2015	2'054	21.5%	795	61.6%
2016	2'090	1.8%	785	-1.3%
2017	1'848	-11.6%	514	-11.6%
2018	1'655	-10.4%	348	-32.3%

*Données révisées, mise en conformité Schengen dès 2011

Expulsions judiciaires

Selon les données de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), 439 décisions d'expulsions judiciaires ont été prises en 2018 contre 280 en 2017. 315 renvois (129 en 2017) ont été exécutés, dont 259 traités par la PI. Il est probable que cette progression se maintienne en 2019, de nombreux détenus tombés sous le coup d'une expulsion doivent encore terminer de purger leur peine dans des établissements pénitentiaires en Suisse.

Perspectives 2019

L'activité liée aux rapatriements sous contrainte reste une priorité opérationnelle importante, que ce soit d'un point de vue national ou cantonal. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour maintenir une prestation de qualité, lors de l'organisation au sol, lors des renvois sur des vols nationaux ou de ceux en collaboration avec l'agence FRONTEX. Notons encore la volonté pour le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) de poursuivre les opérations maritimes, qui visent des renvois à destination du Maroc, pour les rapatriés qui s'opposent à leur renvoi sur des vols de ligne.

Suite aux trois évaluations Schengen qui se sont déroulées lors du premier semestre 2018, nous devons travailler à la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues, ce dans un délai de quatre ans.



Il s'agira aussi d'assurer le suivi du dossier concernant un nouveau centre de détention administrative de 50 places à l'aéroport, intégré au nouveau bâtiment de la Police internationale (PI), dont la livraison est prévue en 2023.

La structure de la Brigade des renvois (BRE) va être renforcée avec la nomination de trois chefs de groupe ASP4, de même que la nomination d'un remplaçant chef de brigade.

La PI sera également impactée dans l'engagement de forces spécialisées pour participer à des renvois de migrants au départ de la Grèce à destination de la Turquie. Dans ce contexte, la Suisse est tenue de déployer des agents d'escorte sur des "Hot Spots". A cette occasion, la police genevoise s'est portée volontaire pour conduire le premier engagement national avec le Concordat de coopération policière Romandie-Berne-Tessin (RBT).

PROTECTION DE L'ETAT ET DU MILIEU INTERNATIONAL

La sécurité du milieu international porte sur deux aspects distincts. Tout d'abord la protection du milieu aéroportuaire puis la sécurité du milieu diplomatique (organisations internationales, ambassades et consulats), qu'il s'agisse de la gestion de réceptions diplomatiques, de protection de personnalités ou de surveillance des sites en fonction du degré de menace identifié par la Confédération.

GARANTIR LA SÉCURITÉ DU MILIEU INTERNATIONAL

Evénements, réalisation 2018

Pour rappel, quelques données générales liées à la protection de la Genève internationale :

- 41 objectifs surveillés dont :
 - 35 (à ce jour) par des patrouilles motorisées PADI (Patrouilles diplomatiques par des policiers de la PI) et OBDIGA (Objectifs diplomatiques gardés, mission effectuée par des ASP3);
 - 6 sites (à ce jour) par des plantons fixes;
- 167 missions de sécurisation extérieure lors d'événements;
- 172 missions de circulation lors d'événements.

En termes de protections rapprochées :

- 107 missions de protection de personnalité;
- 43 missions de sécurité intérieure lors d'événements;
 - pour un total de 17'790 heures.

CONTRIBUER À LA SECURITE DE L'AÉROPORT

En lien avec le contexte sécuritaire européen et la permanence de la menace terroriste, renforcer la sécurité publique et durcir la cible sur l'ensemble de la plateforme aéroportuaire par les mesures suivantes visant à :

- adapter le déploiement des forces sécuritaires sur l'aéroport;
- assurer et augmenter la visibilité par des patrouilles pédestres dans les bâtiments accessibles au public;



- diminuer la présence des SDF sur le site aéroportuaire;
- poursuivre les opérations ponctuelles de haute visibilité et contrôles systématiques;
- planifier des opérations de prévention sur une problématique donnée (vol, bagage abandonné, etc.);
- ordonner des contrôles de CIA (Carte d'identité aéroportuaire) dans les secteurs périphériques (fret, tri bagages, aviation légère, etc.);
- effectuer des contrôles taxis;
- effectuer des contrôles sur les valets parking.

Perspectives 2019

Aéroport

Maintien du suivi du plan global de sécurité afin d'assurer une meilleure coordination des moyens et des mesures avec les partenaires du site aéroportuaire :

- renforcement des mesures architectoniques coté public de la plateforme aéroportuaire;
- adaptation de la sécurité périmétrique du site par des mesures techniques et matérielles.

Sécurité diplomatique

En raison de la fin au 31 décembre 2018 de l'effet de l'arrêté fédéral concernant les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles du 7 septembre 2015, de nouvelles modalités de collaboration avec l'armée sur le dispositif AMBA CENTRO doivent être mises en œuvre.

Courant 2018, un nouvel accord portant sur l'année 2019 a été négocié, dans le cadre du maintien des compétences militaires, accord basé sur l'article 61 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM). Ces discussions ont eu lieu sous l'égide du Réseau national de sécurité (RNS).

Elles vont se poursuivre dans le courant 2019, pour traiter des modalités de la poursuite de cette étroite collaboration entre la Confédération, le canton et la police de Genève.

POLICE ADMINISTRATIVE

Cette prestation recouvre divers domaines, dont :

- la délivrance des attestations et des autorisations, soit les attestations de dépôt de plainte, les copies de rapports et de plans d'accident ainsi que la délivrance de certificats de bonne vie et mœurs. Cela concerne également la gestion des autorisations pour agents de sécurité privée et la gestion des armes;
- l'exécution des tâches de police mortuaire;
- la garantie des prestations en matière d'objets trouvés et de garde-meuble.

Événements, réalisation 2018

En 2018, la police a traité 199'822 pièces diverses en hausse de près de 8%. Sur les dernières années, comme déjà observé dans ce rapport d'activité, c'est 2017 qui semble faire exception. Les pièces émises augmentent dans une mesure plus faible (6.3%). Les plaintes contre inconnu reculent, consécutivement à la baisse des infractions au code pénal et le constat demeure si l'on prend en considération les plaintes reçues et nominatives. En revanche, les déclarations et procès-verbaux d'audition augmentent. C'est également le cas de l'ensemble des pièces reçues et ce de manière plus marquée (+16.7%). Les mandats d'actes d'enquête transmis par le pouvoir judiciaire sont en hausse conséquente, mais ce sont surtout les mandats de conduite au profit des offices des poursuites qui frappent par leur évolution (près de 52% d'augmentation).

Pièces traitées par la police

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2011	Variation 2018/2009
Pièces émises	164'057	165'318	158'303	159'322	152'471	156'332	167'657	164'848	157'921	167'941	6.3%	6.1%	2.4%
- dont plaintes contre inconnu	37'610	37'292	44'927	41'562	34'581	33'218	31'775	29'114	27'989	27'265	-2.6%	-39.3%	-27.5%
- dont déclaration, procès-verbal d'audition	22'156	21'630	18'584	18'053	18'280	21'317	21'421	22'112	21'069	22'307	5.9%	20.0%	0.7%
- dont rapports de renseignement	22'723	22'420	19'359	20'783	22'698	21'763	22'805	22'208	20'321	20'484	0.8%	5.8%	-9.9%
Pièces reçues	23'472	24'664	29'107	29'251	25'458	29'120	27'223	27'132	27'312	31'881	16.7%	9.5%	35.8%
- dont plaintes contre inconnu et nominatives	4'989	7'471	11'102	10'530	8'473	9'301	7'472	5'996	6'250	6'471	3.5%	-41.7%	29.7%
- dont mandats d'actes d'enquête	2'937	3'025	3'048	3'167	2'724	2'727	2'551	2'601	2'564	3'162	23.3%	3.7%	7.7%
- dont mandats conduite OP	2'514	2'338	2'458	2'233	1'393	2'010	2'044	1'735	2'546	3'863	51.7%	57.2%	53.7%
Total	187'529	189'982	187'410	188'573	177'929	185'452	194'880	191'980	185'233	199'822	7.9%	6.6%	7%

Délivrance de documents et autres prestations

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Attestations et copies de rapport gratuites	1'399	1'356	1'312	1'091	1'008	-7.6%
Attestations et copies de rapport payantes*	3'514	3'772	3'671	3'542	3'390	-4.3%
Attestations pour perte, vol et destruction de documents officiels		5'618	8'079	7'149	7'259	1.5%
Certificats de bonne vie et mœurs (CBVM)	4'949	4'630	6'728	6'353	6'279	-1.2%

*Chiffres des attestations et copies de rapport payantes revus pour tenir compte que plusieurs rapports peuvent figurer sur une même facture

Les attestations et copies de rapports sont délivrées gratuitement aux assurances à certaines conditions prévues par la législation sur l'assurance-accidents. Dans les autres cas, ces documents sont facturés. La demande pour ce type de documents recule.

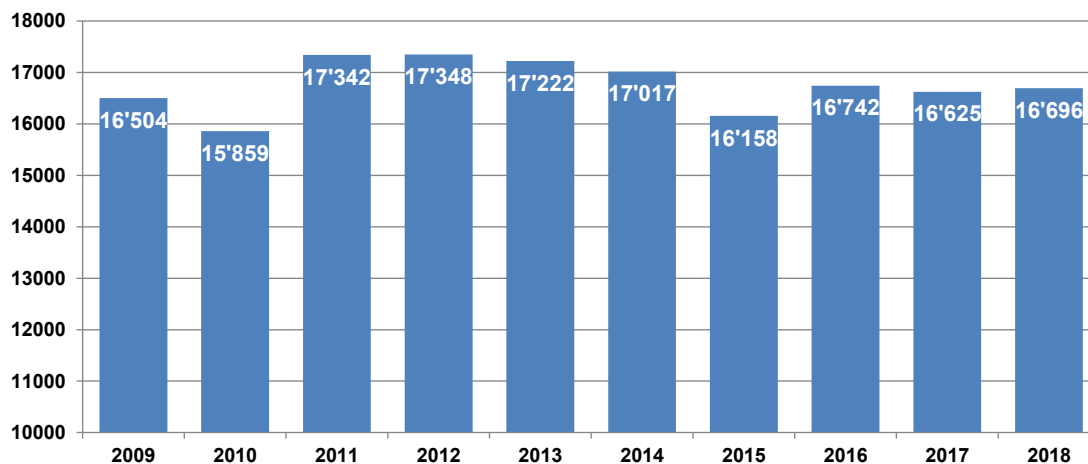
Les attestations pour perte, vol et destruction de documents officiels sont assurées par la police depuis mars 2015. Auparavant, elles étaient de la compétence de l'OCPM et des communes. L'année 2016 représente donc une année complète par rapport à 2015, ce qui explique en partie l'augmentation. En 2017, on observe un recul de 11.5% et une légère augmentation en 2018.

Concernant les certificats de bonne vie et mœurs, la forte augmentation des demandes en 2016 est principalement due aux exigences du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) vis-à-vis de ses collaborateurs non permanents et des employés des partenaires qu'il mandate, par exemple pour assurer le transport des enfants. Depuis, les chiffres annuels restent semblables.

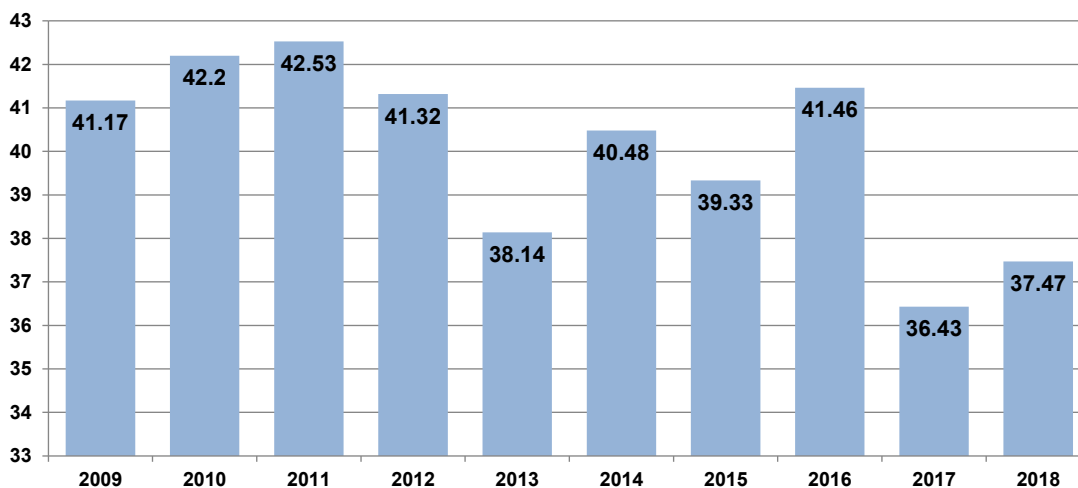
Le Service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meuble (SCOTEGM), pour son secteur « objets trouvés », a connu une activité stable sur le plan du nombre d'objets. Au total, 16'696 objets ont été enregistrés et 6'257 restitués, ce qui fait progresser le taux de restitution à 37% (+1.03% par rapport à 2017).



Objets trouvés par année



Taux de restitution (en%)



En termes d'activités, après assimilation de la Comptabilité financière intégrée (CFI), le nouveau logiciel EASYFIND a été introduit le 9 novembre dernier, en remplacement du système devenu obsolète. Le secteur peut néanmoins faire face à ses obligations et dispose maintenant de logiciels informatiques permettant un "controlling" efficace, même si le système va encore évoluer en 2019 avec son successeur NOVAFIND.

En matière d'évacuations, après une baisse en 2017 (186), le nombre d'évacuations effectuées a de nouveau augmenté à 232, dépassant celui de 2016 (201). De plus, trois ventes aux enchères ont été organisées, générant des entrées d'un montant de près de 90'000 CHF.



Le constat relevé est que les affaires deviennent de plus en plus conséquentes, notamment en raison de la recrudescence de locaux évacués par des sociétés mises en faillite (bureaux, garages, cabinets médicaux, imprimeries, magasins, dépôts, etc.).

Perspectives 2019

Service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meubles (SCOTEGM)

- Mise en production d'une mise à jour importante du logiciel de traitement des objets trouvés.
- Poursuite des discussions au sein de l'Etat, avec le Service de protection de l'adulte (SPAD) et les Offices des poursuites et des faillites (OPF) afin de mutualiser les ventes, voire les surfaces de stockage. Ce dossier a connu des avancées importantes en 2018. Un premier calendrier a pu être dressé, permettant sans doute d'aboutir à la construction de ces nouveaux aménagements et aux premiers déménagements durant l'année 2019, ou au plus tard début 2020.

AMENDES ET ORDONNANCES PÉNALES

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Service des contraventions (SDC) est l'autorité pénale en matière contraventionnelle selon l'article 357 du Code de procédure pénale et acquiert les attributions du Ministère public. N'étant plus une autorité administrative, les modifications de ses missions ont eu comme conséquence d'impacter le service tant au niveau organisationnel que des processus et compétences "métier".

À ce titre, un secteur juridique a été créé en août 2012 et renforcé depuis, afin notamment de traiter des cas complexes d'opposition, d'administrer des preuves supplémentaires et de rédiger et contrôler toutes les ordonnances pénales de maintien valant acte d'accusation. Par ailleurs, le SDC est habilité à transformer les amendes en peine privative de liberté de substitution.

L'émission des amendes d'ordre relève principalement des dispositions liées à la loi sur la circulation routière et ses dispositions connexes. Il s'agit pour une part d'une activité répressive — contrôle du stationnement, respect de la signalisation routière, contrôle de la vitesse et dénonciation des infractions par exemple lors d'accidents (y compris contraventions). À cet aspect répressif s'ajoute un élément essentiel qui relève de la prévention ou de la dissuasion.

La police émet d'autres contraventions qui relèvent du code pénal, des dispositions pénales d'autres lois fédérales (lois sur les stupéfiants, sur les étrangers, sur l'AVS, etc.) ou de dispositions cantonales (loi pénale genevoise et règlements connexes : par exemple bruit, mendicité).

Le traitement subséquent du constat de l'infraction (taxation et recouvrement) incombe en particulier au Service des contraventions, autorité pénale. Ce service traite des contraventions émanant d'autres services de l'Etat et d'autres collectivités publiques, en particulier les communes.

Evénements, réalisation 2018

Contrôle automatique du trafic

Le nombre de véhicules contrôlés automatiquement a légèrement reculé en 2018. La proportion de véhicules en infraction est stable par rapport à 2017.

Contrôle automatique du trafic

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Véhicules contrôlés (radars fixes et mobiles, signaux lumineux)	44'677'281	54'331'537	47'995'803	53'794'638	61'010'647	66'687'994	65'601'281	-1.6%
Véhicules en infraction (radars fixes et mobiles, signaux lumineux)	173'870	234'134	331'182	479'485	478'964	396'890	378'044	-4.7%
% de véhicules en infraction	0.39%	0.43%	0.69%	0.89%	0.79%	0.60%	0.58%	

Contrôle automatique du trafic: types de faute

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Amendes d'ordre	318'873	466'241	465'214	386'344	368'827	-4.5%
Ordonnances pénales émises par le service des contraventions	9'168	9'920	9'948	8'178	7'141	-12.7%
Délits simples	3'034	3'181	3'681	2'254	1'970	-12.6%
Actes de mise en accusation	53	61	50	53	43	-18.9%
Délits de chauffards	54	82	71	61	63	3.3%
Total	331'182	479'485	478'964	396'890	378'044	-4.7%

Parmi les fautes constatées, la diminution est générale par rapport à l'année précédente, à l'exception des délits de chauffards pour un volume faible. Les actes de mises en accusation sont inscrits à l'article 90 de la loi sur la circulation routière. Les limites sont fixées à l'alinéa 4 :

- dépassement d'au moins 40 km/h, là où la limite était fixée à 30 km/h;
- dépassement d'au moins 50 km/h, là où la limite était fixée à 50 km/h;
- dépassement d'au moins 60 km/h, là où la limite était fixée à 80 km/h;
- dépassement d'au moins 80 km/h, là où la limite était fixée à plus de 80 km/h.



La diminution des infractions constatées est la conséquence d'une réorientation depuis deux ans des activités de contrôle de vitesse au moyen du radar mobile. La priorité a été mise sur la sécurisation des points noirs et autres lieux accidentogènes du canton, par le déploiement sur ces endroits des radars mobiles. Le comportement des usagers a lui aussi évolué. Cela a eu un impact sur le nombre d'infractions dénoncées qui est en forte baisse, notamment au niveau des délits de vitesse.

Service des contraventions (SDC)

L'augmentation globale du nombre d'amendes d'ordre (AO) de 7% est consécutive à la hausse de 22.6% des cas transmis automatiquement par la Fondation des parkings. Le nombre de fichets d'AO apposés par la police et le Corps des gardes-frontières (CGFR) est stable (+2%) alors que la quantité d'infractions constatées par la Brigade judiciaire et radar (BJR) est en recul de 4.7% (4.5% pour les AO radar).

La diminution globale des contraventions – dénonciations de 8% est principalement due à la baisse du nombre de dénonciations/plaintes issues du parcage sur le domaine privé (18.5%). Le nombre de rapports de contravention provenant notamment de la police, du CGFR et des APM est stable (-1%). Le nombre des AO impayées transmises par les communes, y compris la Ville de Genève, est en légère augmentation de 3.3%. Les contraventions pour excès de vitesse sont en baisse de 12.7% ainsi que les plaintes transmises par les TPG qui diminuent encore cette année de 15.5% (27.2% l'année précédente).

Le nombre de condamnations rendues par ordonnances pénales est stable (+2.2%), tout comme le nombre d'oppositions enregistrées (+2.7%).

Le nombre de décisions rendues diminue fortement de 32%. Il faut rappeler qu'un stock important a fait l'objet d'un rattrapage durant l'année 2017. Actuellement, le secteur juridique du SDC travaille en flux tendu en maintenant son stock en dessous des limites fixées. La collaboration active avec le Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) se poursuit afin de gérer au mieux les flux entre les deux services.



La diminution du résultat financier vient principalement de la décision de fin 2016 qui était de réduire le montant des émoluments. Cela, pour des raisons de calendrier, n'avait pas pu être pris en compte dans le budget 2017, de même que la réduction du volume des amendes d'ordre reçues et le montant moyen des amendes (écarts plus faibles entre la vitesse constatée et la vitesse autorisée).

Activités du service des contraventions

		2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Enregistrement	Amendes d'ordre	772'741	990'548	933'637	827'430	885'330	7.0%
	Contraventions - dénonciations	142'644	136'280	142'776	142'539	130'989	-8.1%
	Décisions de justice	12'092	14'059	16'793	18'462	16'221	-12.1%
Condamnation	Ordonnances pénales	184'422	181'725	200'539	216'865	221'705	2.2%
	Opposition	8'100	11'310	13'973	12'486	12'826	2.7%
	Nouvelles décisions (suite opposition)	3'783	7'562	10'672	16'689	11'352	-32.0%
Financier	Facturation (chiffre d'affaire)	105'060'038	126'279'152	142'777'434	115'942'176	112'795'043	-2.7%
	Encaissements	65'133'193	73'986'619	82'439'014	73'463'120	74'620'788	1.6%

Donnée révisée

Par ailleurs, un important travail de codification des infractions a été entrepris, notamment en collaboration avec la Police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN) en ce qui concerne la Loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) et avec la police routière pour les infractions à l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR). Les codes aggravants permettant de distinguer un dommage matériel léger ou important ainsi qu'un blessé léger ou grave ont été mis en production après validation du Ministère public.

Mise en production de la version 2 de l'interface e-LP qui permet les échanges automatiques avec les différents offices de poursuite de Suisse. Cette nouvelle version permet, en plus du dépôt de la réquisition de poursuite, l'échange automatique de nombreux actes de procédures supplémentaires, notamment la réception des commandements de payer et l'établissement des demandes de saisie.



Collaboration inter-administrative

La police est appelée à assurer le suivi de procédures émanant d'autres offices. Ainsi, si la police de proximité est très impliquée dans le traitement des enquêtes et mandats du Ministère public, elle a également, pour l'année 2018, reçu près de 10'000 pièces, en augmentation de 34% par rapport à l'année précédente. Il s'agit notamment de mandats de conduite de l'office des poursuites, d'ordres d'arrestation du service d'application des peines et des mesures et d'enquêtes suite à des plaintes.

La police routière, quant à elle, prend le relais de l'Office cantonal des véhicules (OCV). Ici, le volume des soit-transmis émanant de l'OCV est resté stable en 2018. Chaque détenteur incriminé fait l'objet d'une dénonciation à la police pour non-restitution de permis et/ou de plaque(s). Le groupe judiciaire de la police routière procède à une enquête selon la procédure du Ministère public. Les détenteurs qui ne se sont pas légalisés sont dénoncés.

En 2018, on compte :

- 6'176 dossiers OCV, dont :
 - o 5'909 dossiers de non restitution de plaque(s), dont 4'274 traités et 1'635 en cours;
 - o 267 dossiers de non restitution de permis, dont 247 traités et 20 en cours.

- 108 rapports à l'attention du Ministère public;
(90 en 2017 / 287 en 2016), soit :
 - o 51 pour non restitution de plaque(s) d'immatriculation;
 - o 57 pour non restitution de permis de conduire lors de retraits.

Ces quelques exemples illustrent une part non négligeable de l'activité de la police, souvent méconnue.



Perspectives 2019

Service des contraventions

Initialement prévue en 2018, l'interface bidirectionnelle entre le SDC et le Pouvoir judiciaire a nécessité une importante révision des processus de part et d'autre, ce qui a repoussé la mise en production qui deviendra effective courant 2019.

L'activité de recherches d'adresses permettant de notifier les ordonnances pénales par voie postale a pour but de réduire de manière significative le stock d'affaires à notifier. Un groupe de travail réunissant le SDC, la police routière et le Ministère public a été mis en place fin 2018, afin de revoir la stratégie de notification des ordonnances pénales du SDC.

L'ensemble de la volumétrie provenant de la Fondation des parkings continue temporairement à être traité par le SDC, mais il est convenu que la Ville reprenne la gestion des AO émises sur son territoire durant l'année 2019 et ne transmette au SDC que les AO impayées au-delà du délai de paiement de l'AO/rappel AO. Cette modification aura des impacts sur le nombre d'affaires prises en charge par le SDC.

Le déploiement de la loi 12240 destinée à financer la modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale aura également des retombées sur les volumes traités par le SDC.

Services opérationnels

Mise en œuvre de l'axe 7 de la PCC. Voir ci-après.



PILOTAGE OPÉRATIONNEL

Cette prestation recouvre les domaines relevant du management et de la conduite de la police. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- gouvernance stratégique et administrative;
- planification budgétaire et financière;
- planification et gestion des ressources humaines;
- planification et gestion en matière de bâtiments, de véhicules et de logistique;
- planification et gestion en matière de sécurité de l'information, de systèmes d'information et de télématique.

ASPECTS ORGANISATIONNELS

Evénements, réalisation 2018

Formation

La formation ADN Management s'est poursuivie et a été étendue aux cadres intermédiaires. Il s'agit de doter l'ensemble des cadres des mêmes outils, construits autour des quatre valeurs de la police : esprit d'équipe, impartialité, professionnalisme et exemplarité.

Après une phase pilote de deux ans, le Conseil d'Etat a décidé, en septembre 2018, de pérenniser la participation genevoise à l'Académie de police de Savatan, tout en demandant la mise en œuvre d'adaptations (par exemple, le développement des aspects de procédure pénale (audition) et de police de proximité ainsi que l'intégration d'une partie des processus particuliers cantonaux).



Politique criminelle commune (PCC)

La quatrième édition de la politique criminelle commune (PCC 2018-2020) comporte six axes thématiques qui fournissent le cadre général de l'action répressive. Elle innove en créant un septième axe qui porte sur la mise en œuvre effective des sanctions et la coordination des forces de police. Cet axe vient constater, tout en la renforçant, une évolution forte de la PCC. Si au départ, la politique criminelle commune paraissait être surtout l'affaire de la police pour sa réalisation, la nécessité d'une collaboration, avec le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé ainsi qu'avec des offices d'autres départements, s'est imposée afin de déboucher sur une mise en œuvre coordonnée et cohérente. L'enjeu est maintenant de s'assurer de l'effectivité des sanctions, par l'évaluation régulière des capacités de traitement au sein des différents offices.

Le tableau ci-après présente l'évolution des axes sur les quatre éditions de la politique criminelle commune, mettant en évidence à la fois les permanences et les adaptations.

Axes	Libellés 2012-2014	Libellés 2014-2016	Libellés 2016-2018	Libellés 2018-2020
1	Lutte contre les violences	Lutte contre les violences	Lutte contre les violences	Lutte contre les violences
2	Sécurité de l'espace public	Sécurité de l'espace public	Sécurité de l'espace public	Lutte contre la cybercriminalité
3	Lutte contre les cambriolages	Lutte contre les cambriolages	Sécurité de la mobilité	Sécurité de la mobilité
4	Lutte contre le trafic de stupéfiants	Lutte contre le trafic de stupéfiants	Lutte contre la délinquance financière	Lutte contre la délinquance financière
5	Lutte contre l'implantation de toute forme de crime organisé	Lutte contre l'implantation de toute forme de crime organisé	Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir	Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir
6	Conformité de la place financière	Conformité de la place financière	Lutte contre la cybercriminalité	Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions
7	Lutte contre la migration illégale et le travail au noir	Lutte contre la migration illégale et le travail au noir	Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions	Mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police
8	Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions	Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions		
9		Criminalité informatique		



Déploiement des diverses lois d'investissement

Les travaux sont en cours afin de concrétiser les crédits d'investissement octroyés à la police :

- Loi d'investissement L 12040 destinée à l'adaptation des moyens de protection et de l'armement de la police cantonale à l'évolution des risques sécuritaires.
- Travaux sur les bâtiments, y compris la sécurisation des stands de tir de la police, selon l'extrait de PV du Conseil d'Etat du 27 juillet 2017, autorisant le financement de ces travaux par le biais de la réserve "divers et imprévu" du crédit de renouvellement 2015-2019 de l'Office des bâtiments (OBA). Les travaux sont à réaliser jusqu'à fin 2019.
- Loi d'investissement L 12144, crédit supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle Loi sur la police, portant sur les équipements et les véhicules.
- Loi d'investissement L 12147 portant sur la modernisation des systèmes d'information.
- Loi d'investissement L 12240 destinée à la modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale.

Certaines acquisitions ont d'ores et déjà été réalisées. D'autres sont en cours, la plupart dans le cadre de procédures d'appels d'offres avec le support de la Centrale commune d'achat (CCA). Pour d'autres encore, la phase d'étude est en cours de finalisation.

Enfin, signalons l'élaboration avec le Ministère public d'un concept de déploiement de la vidéosurveillance dans les locaux de police pour répondre à l'exigence posée à l'article 61 de la LPol. La phase de mise en œuvre est entre les mains de l'Office cantonal des bâtiments (OCBA), en collaboration avec l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN).

Perspectives 2019

L'enjeu principal sur le plan de la formation à moyen terme est la mise en place du Concept général de formation 2020 (CGF 2020), en adaptant les stages à l'issue de l'année à l'Académie, afin de remplir les objectifs et les obligations posés par le nouveau brevet fédéral de policier dont la durée de formation a été fixée à deux ans. La deuxième école de police 2019 qui débutera en octobre, constituée presque exclusivement d'aspirants genevois, sera la classe pilote sur le plan national dans le cadre du CGF 2020, d'entente avec l'Institut suisse de police (ISP).



Mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police (axe 7 de la PCC)

S'assurer que la police et les autres acteurs de la chaîne pénale disposent des infrastructures, des moyens et des processus permettant l'exécution effective des sanctions pénales.

Renforcer la coordination, la cohérence et l'efficacité de l'engagement des polices municipales dans la réalisation tant de la politique criminelle que des autres tâches de police.

RECRUTEMENT, SOUTIEN ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Ce domaine concerne des activités internes à la police relevant des infrastructures au sens large du terme, puisque cela porte tant sur le recrutement ou la formation de base et continue, que sur les systèmes d'information.

Événements, réalisation 2018

Recrutement

Au total, 39 événements ont été organisés en 2018 (25 en 2017, 39 en 2016) :

- Stage projet policier – 12 sessions – 125 personnes (40 en 2017, 106 en 2016);
- Soirée vision police – 6 sessions – 217 personnes (175 en 2017, 116 en 2016);
- Après-midi découverte – 6 sessions – 95 personnes (30 en 2017, 106 en 2016);
- Présentation dans les établissements scolaires – 6 sessions – 661 personnes (695 en 2017, 650 en 2016);
- Rencontre avec les enseignants et les orienteurs du DIP – 2 sessions – 43 personnes;
- Zoom métiers à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) le 15 mars - 365 visiteurs (309 en 2017, 290 en 2016);
- Forum des carrières UNIGE le 25 avril – 45 personnes (80 en 2017, 75 en 2016);
- Les Rencontres à l'OCE, 30-31 mai – 76 personnes (nouveau);



- Journée de la police le 16 septembre – 800 visiteurs (1'000 en 2017, 800 en 2016);
- Journée d'information à l'Académie de Savatan le 10 novembre – 280 visiteurs (357 en 2017, 240 en 2016);
- Cité des métiers du 20 au 25 novembre – 10'000 visiteurs.

Durant l'année 2018, la police cantonale genevoise a consacré 567 heures à la promotion active de ses métiers. Elle a mis en place 39 événements qui ont touché directement 12'842 personnes.

La stratégie de promotion repose essentiellement sur une offre, diversifiée et soutenue, d'événements multiples. Le meilleur retour sur investissement reste le stage projet policier qui permet au candidat une prise de conscience sur la réalité du métier. 46% des candidats policiers ont participé à un stage projet policier (42% en 2017).

Brevet fédéral de policier

31 candidats ont obtenu le brevet fédéral de policier en mars 2018 et 31 autres en septembre 2018.

Communication 2.0

L'année 2018 a permis au Service de presse et des relations publiques (SPRP) de consolider encore l'ensemble de sa communication sur les réseaux sociaux en utilisant chaque vitrine conformément à sa stratégie et aux codes propres à chaque canal.

La page Facebook de la police cantonale compte plus de 25'000 abonnés et offre l'opportunité de diffuser différentes communications couvrant différents sujets, notamment des messages de prévention généraux et ciblés sur les tendances du moment, des informations liées au travail quotidien de la police (arrestations, appels à témoins, avis de disparition), ainsi que des informations concernant des manifestations sur la voie publique et des événements de type recrutement.



Les nombreux commentaires publiés et visibles, ainsi que les nombreux messages privés envoyés à toute heure obligent à une veille assidue et permanente afin de s'assurer que des contenus non conformes aux valeurs du Corps de police ne puissent être visibles. Pour ce qui est des messages privés, nous avons eu parfois la désagréable surprise de constater que des personnes écrivent au milieu de la nuit pour demander l'intervention d'une patrouille. Décision a été prise de diffuser une réponse automatique invitant les citoyens à composer le 117 s'ils sollicitent l'intervention de la police.

Le fil Twitter de la police cantonale est suivi par plus de 4'000 Twittos et est principalement utilisé dans le but de signaler tout incident ou événement pouvant se répercuter sur la mobilité des citoyens. A cet effet, lors de grands événements, des messages en direct sont diffusés afin que nos "followers" puissent être informés en temps utile des zones à éviter. A titre d'exemple, la venue du Pape François en juin 2018 et plus modestement le cortège des étudiants lors de l'Escalade ont été suivis et retweetés par plus de 7'500 usagers, qui ont salué à l'occasion la qualité et l'à-propos des informations.

Quant au compte Instagram, il est suivi par plus de 5'400 abonnés. Les communications ont pour objectif de toucher un public plus jeune en offrant des visuels attractifs et inédits sur l'activité quotidienne de la police. De plus, la promotion des événements organisés en vue de recruter des futurs policiers fait également partie du contenu diffusé sur ce canal.

Tous canaux confondus, le public est parfaitement mixte. La tranche d'âge des 18-24 ans y est représentée à hauteur de 13%, celle des 25-34 ans à 32%, celle des 35-44 ans à 26% et dans le solde figurent les plus âgés. Précisons tout de même qu'environ 6% de ce solde est composé de seniors de plus de 65 ans.

Prévention

Outre les actions déjà mentionnées en lien avec l'imad et la sensibilisation à la maladie d'Alzheimer, les activités suivantes se sont déroulées en 2018 :

- séances de sensibilisation au profit de 30 concierges de la Gérance immobilière municipale (GIM) de la Ville de Genève, de 105 concierges de la régie BRUN et de 59 concierges de la régie ROSSET;



- plusieurs présentations au profit des séniors de l'Association transports et environnement (ATE), des aînés de la Croix-Rouge genevoise ainsi que des séniors dans les communes de Bernex, Confignon, Plan-les-Ouates, Puplinge, Corsier, Coligny, Collonge-Bellerive, Hermance et Anières;
- séance de prévention "Ados et réseaux sociaux : quels dangers ?" devant une quarantaine de personnes (adolescents et parents), à la salle Pathé Balexert.

Dans le domaine de la prévention routière :

- déploiement de patrouilles PRI (policiers en roller inline) pour sensibiliser à la cohabitation des piétons et des deux-roues;
- journée de sensibilisation à l'angle mort des véhicules lourds, organisée sur le site du CASTOR en collaboration avec l'association PRO VELO et le TCS;
- actions de prévention pour les piétons;
- journée de prévention routière, "SAUVER UNE VIE", adressée aux 18-25 ans, concernant les conduites à risque en véhicule motorisé;
- interventions de la Brigade d'éducation et de prévention (BEP) :
 - dans les écoles publiques (degrés 1 à 7P) : 1'534 présences durant l'année scolaire 2017-2018 (1'530 durant l'année scolaire précédente);
 - sur la piste de la BEP pour les 8P : 262 (254 en 2017);
 - dans les classes d'écoles privées : 27 (6 en 2017).

Systemes d'information

Durant l'été 2018, le renouvellement de la flotte des smartphones de la police, selon un nouveau modus, à savoir la location des appareils en lieu et place de l'acquisition par le biais d'un crédit d'investissement.

Mise en place de l'infrastructure géomatique Police et développement de guichets cartographiques opérationnels, ainsi que d'un guichet en lien avec les demandes d'autorisation de vol de drone.



Perspectives 2019

Recrutement et formation initiale

Poursuite et évaluation du concept de recrutement permanent.

Recrutement de 96 aspirants, avec deux départs d'école à l'Académie de Savatan.

Prévention

La police de proximité va poursuivre le suivi des actions GE_veille sur les cambriolages et GE_veille sur nos aînés. La prévention sur les cambriolages consiste en une action permanente sur les bonnes pratiques par des séances organisées notamment dans les communes et par le biais de stands de prévention dans le cadre d'événements. GE_veille sur nos aînés fait intervenir une multitude de partenaires dans un large réseau. Il s'agit de poursuivre la prévention au plus près des personnes vulnérables et de développer également la prévention des aînés dans le domaine de la circulation routière.

Politique de prévention en matière de cybercriminalité

La police a intégré une démarche initiée par la Prévention suisse de la criminalité (PSC), visant à partager les connaissances et les outils entre les corps de police, la PSC et la Confédération, et à créer des synergies en matière de prévention de la cybercriminalité.

Le prochain produit de cette coopération sera la mise en œuvre d'une campagne vidéo sur les escroqueries à la romance et par petites annonces.

En parallèle, un comité sera instauré, afin de mettre en place et d'assurer la gestion d'une plateforme commune d'information pour tous les sujets relevant de la prévention de la cybercriminalité. Ce comité sera composé de PSC, le réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK), la centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI, les polices cantonales du concordat Romandie-Berne-Tessin ainsi que les polices cantonale et municipale de Zurich.



Support et logistique

Poursuite des activités liées aux lois d'investissement susmentionnées.

Révision du plan des bâtiments de la police à l'horizon 2025-2030.

Systemes d'information

Finalisation de l'étude en vue du développement d'un nouvel outil de gestion du temps de travail et de planification.

Mise en production de myABI, mise à jour majeure du progiciel de gestion des affaires de police.

Déploiement des modules géomatiques pour la géolocalisation en temps réel.

L'axe principal vise à rendre les applications métier de plus en plus mobiles, permettant aux policiers d'exploiter un bureau informatisé déporté sur leur smartphone ou tablette. De nombreuses tâches pourront être réalisées en temps réel, sans devoir attendre leur retour au poste.



2019 : LES AXES PRINCIPAUX

Maintenir la vigilance et renforcer nos moyens

- Depuis 2011, la police genevoise a enregistré de beaux succès en matière de réduction de la criminalité;
- le bilan 2017 - et à sa suite celui de 2018 - bien que positif par la diminution des vols et des cambriolages, marque également une forme de tassement;
- l'augmentation de la violence contre les personnes (sexuelle y compris) démontre que rien n'est jamais définitivement acquis;
- la forte augmentation des délits relevant de la cybercriminalité au sens large pose de nouveaux enjeux;
- par ailleurs, le taux des infractions pour 1'000 habitants reste élevé à Genève comme le montrent les diverses comparaisons sur le plan suisse.

La vigilance doit être permanente face à la criminalité qui évolue. Cette dernière nécessite des efforts soutenus et coordonnés.

Axes stratégiques et opérationnels

En cohérence avec les objectifs donnés par le Conseil d'Etat et le Ministère public en matière de politique criminelle, les objectifs stratégiques et opérationnels de la police viseront à :

- renforcer la lutte contre les violences gratuites contre les personnes et les biens, ainsi que les violences lors d'attroupements festifs, en améliorant la coordination et la conduite des opérations;
- lutter contre les violences fondées sur une discrimination, par la détection, la prévention, la répression en développant une approche partenariale;
- déployer un dispositif de sécurité coordonné en lien avec la mise en service du Léman Express;



- poursuivre le renforcement des moyens d'investigation en cybercriminalité;
- contribuer au déploiement de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée;
- poursuivre les actions visant à assurer la sécurité des usagers, notamment par le déploiement des nouveaux radars;
- lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains, l'exploitation de la migration et de la force de travail, tant domestique qu'en entreprise, le travail au noir et les fraudes aux assurances sociales;
- renforcer le dispositif de détection des individus dangereux et des quérulents;
- établir les processus de dénonciation et de traitement des plaintes émanant des autres administrations.

Ces objectifs ont pour but de maintenir la pression et d'ancrer durablement les résultats positifs enregistrés ces dernières années. Les opérations et actions se déclineront en fonction des typologies d'auteurs, des catégories de victimes et de délits, ainsi que de la distribution spatio-temporelle de ces délits.

Objectifs 2019

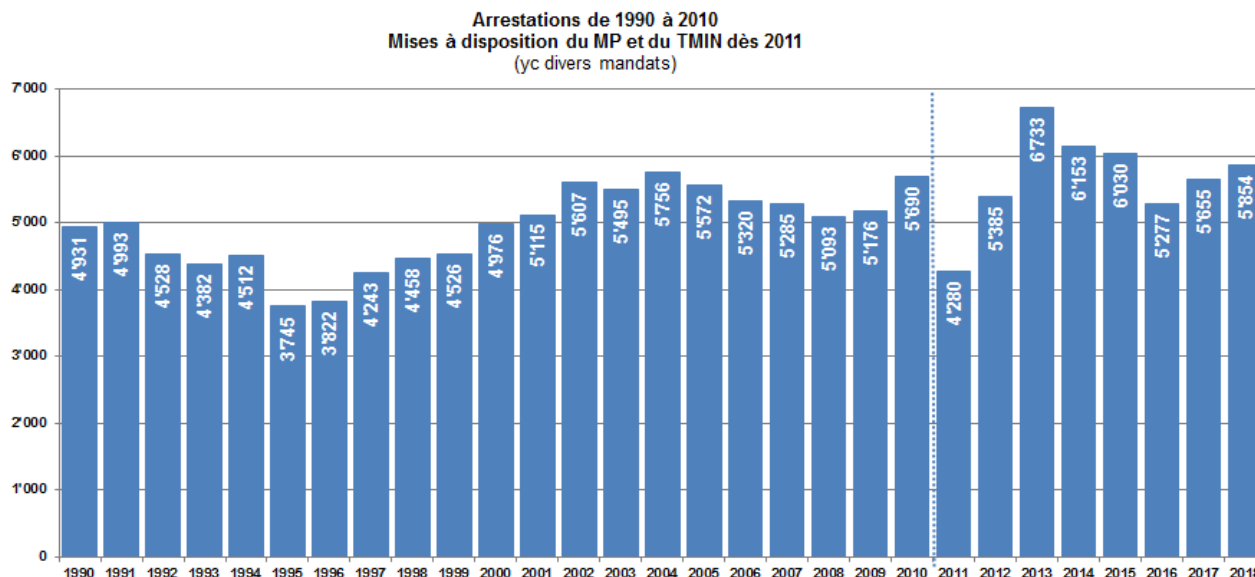
- Assurer la coordination opérationnelle afin de mettre en œuvre de manière cohérente la PCC 2018-2020;
- examiner la charge des services, la répartition des enquêtes et déterminer les priorités en termes d'affectation des effectifs et d'opérations;
- investir dans la formation de base dans le cadre du partenariat avec l'Académie de police et créer les conditions au déploiement du CGF 2020;
- renforcer la formation continue et les compétences managériales à tous les niveaux;
- renforcer les approches préventives.

DIVERS INDICATEURS STATISTIQUES

Activité et criminalité en 2018 - synthèse

	2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2009	Variation 2018/2011
Activité				
Réquisitions (SAE)	80'814	1.2%	-0.1%	-12.0%
Contrôles (Journal et points de contact)	32'122	-10.1%	76.0%	20.6%
Arrestations de 1990 à 2010				
Mises à disposition du MP et du TMIN dès 2011 (yc divers mandats)	5'854	3.5%	13.1%	36.8%
Infractions au code pénal (CP)				
Total vie et intégrité	49'665	-1.3%	-22.3%	-31.8%
Total vie et intégrité	2'198	11.9%	-17.7%	-2.2%
<i>Infractions contre le patrimoine:</i>				
Brigandages	283	4.4%	-54.1%	-49.7%
Vols par effraction	3'546	-6.4%	-45.1%	-56.2%
- dont immeuble locatif	1'867	4.7%	-42.2%	-56.3%
- dont villa/maison à une famille	691	-6.7%	-41.2%	-45.8%
- dont commerces et restauration	332	-19.8%	-59.2%	-55.2%
- dont autres	656	-22.9%	-47.3%	-63.7%
Vols par introduction clandestine	745	-31.3%	-49.3%	-45.7%
Total vols par effraction et par introduction clandestine	4'291	-12.0%	-45.9%	-54.7%
Vols à la tire	3'426	-1.9%	-23.3%	-55.1%
Vols de véhicules	4'216	-12.6%	-19.8%	-11.8%
Vols sur/dans un véhicule	1'327	2.6%	-25.9%	-57.0%
Vols par effraction de véhicule	1'840	-15.4%	-51.0%	-60.7%
Total des vols sur/dans un véhicule et vols par effraction de véhicule	3'167	-8.7%	-42.9%	-59.3%
<i>Indicateurs spécifiques :</i>				
Total violence (définition OFS)	4'002	15.1%	-13.8%	1.7%
Violences domestiques	1'977	31.0%	5.2%	41.3%
Empêchement d'accomplir un acte officiel - <i>infractions</i>	752	2.5%	138.0%	234.2%
Empêchement d'accomplir un acte officiel - <i>affaires</i>	492	6.7%	61.3%	120.6%
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - <i>infractions</i>	247	-2.8%	33.5%	79.0%
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - <i>affaires</i>	154	-8.3%	6.2%	55.6%
Infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup)				
- dont infractions stupéfiants - consommation	6'694	-12.9%	-40.1%	-44.5%
- dont infractions stupéfiants - possession/saisie	2'616	-16.5%	-50.0%	-54.3%
- dont infractions stupéfiants - possession/saisie	2'673	-10.7%	-42.0%	-49.8%
- dont infractions stupéfiants - trafic	1'254	-11.4%	1.0%	31.7%
Infractions à la loi sur les étrangers (LEtr)				
	8'253	-6.0%	76.3%	49.8%
Activité du service des contraventions (SDC)				
Amendes d'ordres	885'330	7.0%		
Contraventions - dénonciations	130'989	-8.1%		
Décisions de justice	16'221	-12.1%		

Arrestations — dès 2011, mises à disposition



Les données ci-dessus comprennent dès 2011 les ordres de mises à disposition du Ministère public (MP) et du Tribunal des mineurs (TMIN), soit plus de 90% du total, auxquels s'ajoutent les mandats confédérés et internationaux, les mandats d'amener du MP et des commissaires (selon l'ancien Code de procédure pénal) et l'exécution d'avis de recherche en vue d'arrestation.

On enregistre une hausse de 3.5% en 2018 par rapport à 2017.

Inspection générale des services (IGS)

En 2018, le nombre de contrôles préliminaires réalisés par l'IGS poursuit sa hausse pour atteindre 61, alors qu'il avait plus que doublé passant de 20 à 50 de 2016 à 2017. Cette augmentation est due au fait que les policiers qui pressentent que l'IGS pourrait être appelée à enquêter suite à une de leurs interventions avertissent, en amont, des problèmes qu'ils ont rencontrés. Cela permet notamment de sauvegarder d'éventuels éléments de preuve comme des images de vidéosurveillance, par exemple. Une rapide analyse de la situation est également effectuée afin de savoir s'il faut ou non déclencher une enquête. Généralement, ce n'est pas le cas.



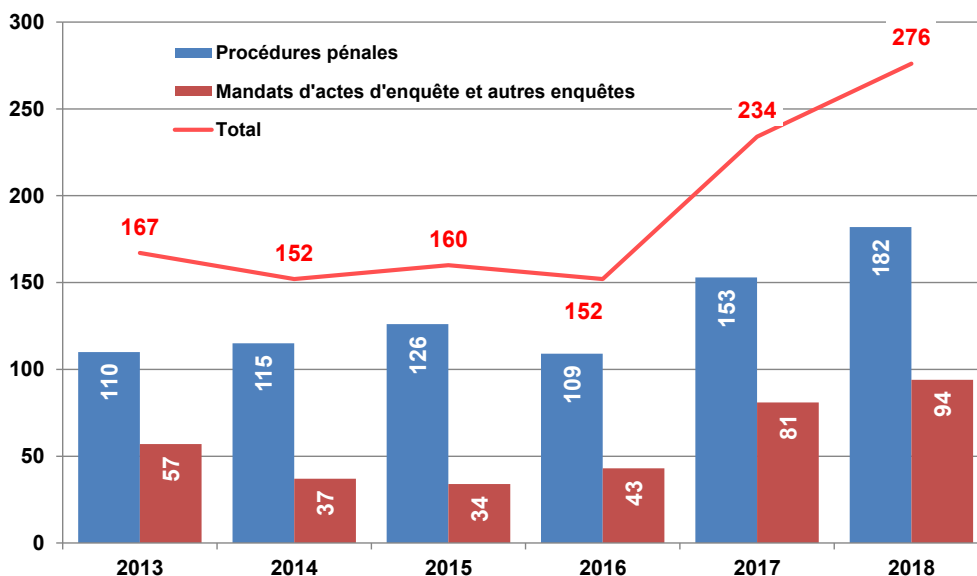
Ces informations en amont démontrent la prise en compte de la problématique de la conformité des interventions, tant sur le terrain qu'au sein de l'IGS.

Après la hausse de 40% en 2017, les 182 nouvelles procédures pénales traitées par l'IGS en 2018 marquent une augmentation de 19%. Le nombre de mandats d'actes d'enquête est également stable : 33 cas contre 31 en 2017. En 2018, les affaires traitées par l'IGS touchant la police cantonale augmentent encore, elles se chiffrent à 119 contre 91 en 2017, 66 en 2016, 76 en 2015 et 75 en 2014).

L'usage abusif de la contrainte et les autres cas d'abus d'autorité demeurent les deux principaux motifs qui ressortent des diverses plaintes et dénonciations. Leurs chiffres restent stables. Ils arrivent en tête dans la quasi-exclusivité des services dont l'IGS s'occupe. Pour rappel, le terme "usage abusif de la contrainte", qui n'est pas un terme légal, désigne un abus d'autorité avec usage de la force et/ou de la contrainte. Les décisions judiciaires concernant les affaires traitées par l'IGS en 2014 et 2015 pour motif d'usage abusif de la contrainte sont presque toutes entrées en force. Sur 71 cas, seuls deux n'ont pas encore d'épilogue judiciaire. Dans quatre cas, une ordonnance pénale ou un jugement a reconnu les agents coupables. De ce fait, le nombre élevé de dénonciations ou de plaintes pour ce motif ne signifie pas qu'il y a un réel problème au vu du faible taux de condamnation.

L'augmentation importante (doublement des chiffres) des affaires relatives à la Loi sur la circulation (LCR) tient au fait que l'IGS demande à être informée des accidents dans lesquels des véhicules de police sont impliqués ou lorsque des policiers sont au volant d'un véhicule privé. Généralement, si seuls des dommages matériels ont lieu, l'IGS ne s'implique pas et la procédure d'établissement du rapport suit la voie normale. L'IGS conserve toutefois une trace des informations reçues et de la décision qui est prise. Si des blessés sont à déplorer, les rapports d'accident transitent par ce service. Ils sont analysés et éventuellement complétés avant d'être transmis à Monsieur le Procureur général.

Nouvelles procédures traitées par l'IGS



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Policiers	59	77	64	72	73	62	83	112	34.9%
Assistants de sécurité publique	1	4	7	3	1	4	6	4	-33.3%
Personnel administratif	4	1	2	0	2	0	2	3	50.0%
Total	64	82	73	75	76	66	91	119	30.8%

Finalité des procédures pénales ouvertes en 2015 (en 2014) :

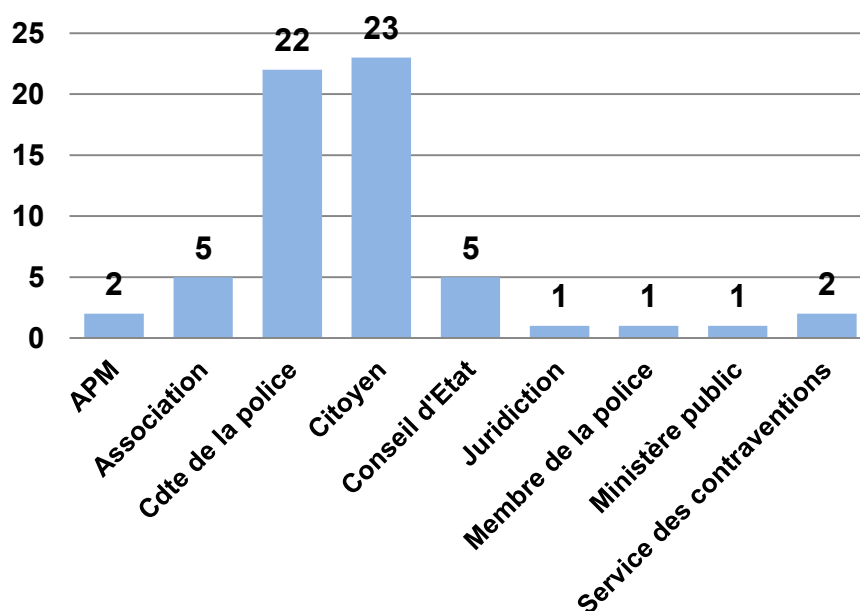
- Ordonnance de non-entrée en matière : 42% (60%)
- Ordonnance de classement : 41% (24%)
- Acquittement après jugement : 0% (2%)
- Condamnation par ordonnance pénale : 9% (10%)
- Condamnation après jugement : 5% (4%)
- En cours : 3% (0%)

Parmi les condamnations, les infractions à la LCR représentent le 56% des cas (60% en 2014), dont deux qui concernent des courses en urgence avec accident et trois autres relatifs à des chocs à basse vitesse avec d'autres usagers de la route (deux piétons et un cycliste).

Organe de médiation de la police (OMP)

L'Organe de médiation de la police (OMP), instauré par la Loi sur la police (LPol) à son article 62 et repose sur son propre règlement, dispense un service en faveur des citoyens, des membres de la police et des membres des polices municipales. Il propose le règlement extrajudiciaire des différends entre, d'une part, les citoyens et, d'autre part, les membres de la police et les membres des polices municipales. Au besoin, il procède en engageant une médiation.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018, 101 personnes (73 en 2017) se sont adressées à l'organe de médiation provoquant l'ouverture de 62 dossiers (58) répartis comme suit :



Au 31 décembre 2018, 46 dossiers reçus au cours de l'année 2018 étaient considérés comme clos (47 sur 58 en 2017). 16 dossiers seront poursuivis en 2019. Il s'agit soit d'affaires longues et difficiles à solutionner, soit de demandes reçues en décembre et qui n'ont pu être réglées avant la fin de l'année. Figurent également les dossiers qui n'avaient pas été terminés à fin 2017 et qui ont pu l'être en 2018, soit 11 dossiers. Un seul dossier commencé en 2016 a pu être clôturé en 2018. La rapidité d'intervention de l'OMP a été soulignée à plusieurs reprises, le délai de premier rendez-vous excédant rarement une semaine.

Des informations complémentaires sur l'Organe de médiation de la police, ainsi que son rapport d'activité 2017, se trouvent sur la [page dédiée du site Internet](#) de l'Etat de Genève.



BILAN SOCIAL DE LA POLICE

Préambule

Le bilan social de la police cantonale de Genève reflète l'identité des collaborateur-trice-s qui, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, se mobilisent pour protéger et servir la population du canton de Genève.

A ce jour, plus de 2'000 collaborateur-trice-s sont engagé-e-s et formé-e-s pour remplir leur mission à tous les niveaux, que ce soit dans la direction, l'administration, les postes et brigades ou sur le terrain au travers d'enquêtes judiciaires et de missions de sécurité publique ou diplomatique.

En 2018, la fonction ressources humaines de la police cantonale a poursuivi son développement et ses axes stratégiques tout en consolidant ses prestations.

Son objectif est double : soutenir et développer l'ensemble du personnel de la police et contribuer à la bonne marche des services administratifs et opérationnels.

Trois priorités ont également été activées en 2018, à savoir :

- optimiser l'allocation des ressources et développer les fonctions transverses;
- identifier, promouvoir et valoriser les talents et les compétences professionnelles;
- poursuivre le développement et la qualité du management.

Dotée d'un précieux capital humain, la police cantonale de Genève présente son bilan social qui se veut simple, utile et pertinent.

Carte d'identité de la police cantonale

Le profil type est un homme, suisse, âgé de 40 ans, avec une ancienneté de 13 ans et travaillant à 100%.

Nombre de collaborateur-trice-s au 31 décembre 2018 (en ETP)

Total	POL	ASP	ADM	STA
2'045	1'431	180	393	41

Policier-ère-s (POL) – Assistant-e-s de sécurité publique (ASP)

Personnel administratif (ADM) – Aspirant-e-s (STA)

Âge moyen

Total	POL	ASP	ADM	STA
40.3	39.6	36.3	45.7	26.8

Ancienneté

Total	POL	ASP	ADM
12.9	15.0	6.3	11.8

Temps partiel

Total	POL	ASP & ADMIN
173	70	103

Collaborateurs et collaboratrices

Évolution de l'effectif de la police entre 2013 et 2018 (ETP)

Evolution des effectifs au 31.12	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation ETP	Evolution % 2011 à 2018
Policiers	1'382	1'382	1'398	1'407	1'435	1'431	87	6%
ASP 3 et 4	60	66	91	116	156	180	125	227%
PAT	350	376	359	356	371	393	75	24%
Aspirants	65	61	75	72	60	41	-10	-20%
Total	1'857	1'885	1'923	1'951	2'022	2'045	277	16%

ASP : (2013-2015) Chiffres retraités pour cause du départ du DCS en 2016

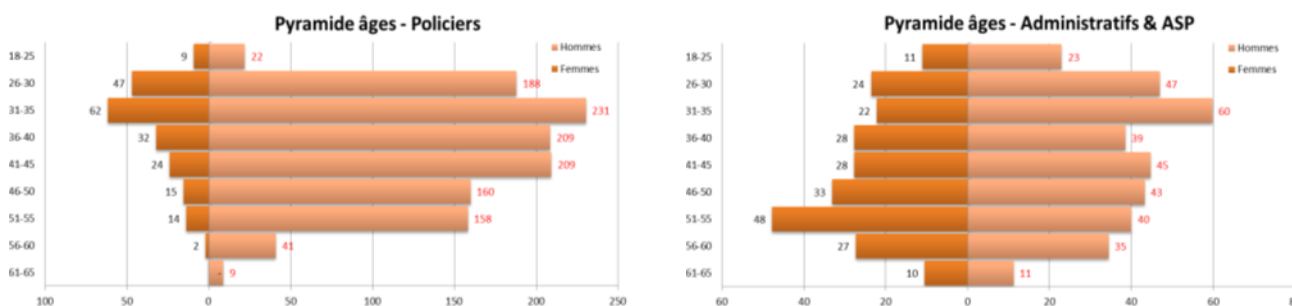
Effectif au 31 décembre 2018 par sexe

Genre	Total	POL	ASP	ADM	STA
Femmes	447	204	9	222	12
Hommes	1'598	1'227	171	171	29

Effectif policier par service au 31 décembre 2018

Effectif ETP	Police-secours	Police judiciaire	Police de proximité	Police internationale	Direction des opérations	Police routière	Services d'appui
Femmes	38	69	32	14	30	15	7
Hommes	382	213	147	164	154	100	68
Total	420	281	179	177	184	115	75

Pyramides des âges du personnel policier et du personnel administratif en 2018



Encadrement

Taux d'encadrement global (tous personnels confondus) et policiers uniquement.

Encadrement	Total Corps de Police	Total Policiers
Cadre Supérieurs (> cl 22)	4.4%	4.7%
Cadres Intermédiaires	5.0%	5.6%
Collaborateurs (< cl 19)	90.6%	89.7%

Absentéisme

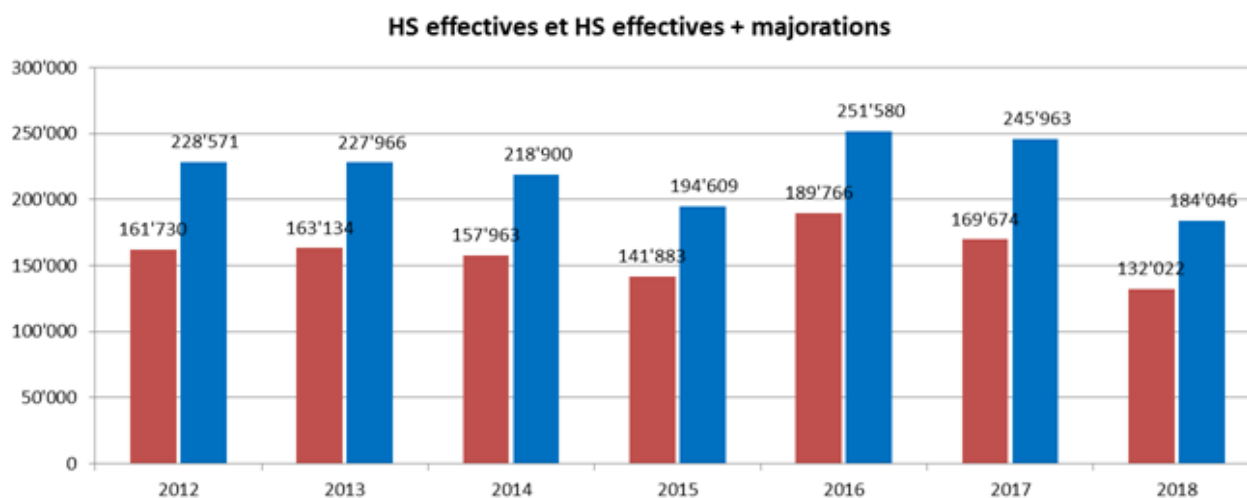
A l'exception des congés pré-maternité, toutes les catégories sont en augmentation, en particulier les accidents non professionnels.

Taux d'absence total pour maladies et accidents (professionnels et non professionnels).

Absences	Taux 2017	Taux 2018
Absences globales du corps de police	5.39%	5.56%
Maladie	3.89%	3.90%
Acc. prof.	0.60%	0.63%
Acc. non prof.	0.73%	0.91%
Maladie pré-mat.	0.17%	0.12%

Heures supplémentaires

Le nombre d'heures supplémentaires a fortement baissé en 2018 par rapport à l'année précédente, ceci est dû principalement à la baisse des mobilisations (- 60'000 heures). En 2018, 60'719 heures ont été payées dans le cadre des 200 heures payables annuellement (76'680 en 2017, 67'662 en 2016, 63'384 en 2015 et 68'479 en 2014).



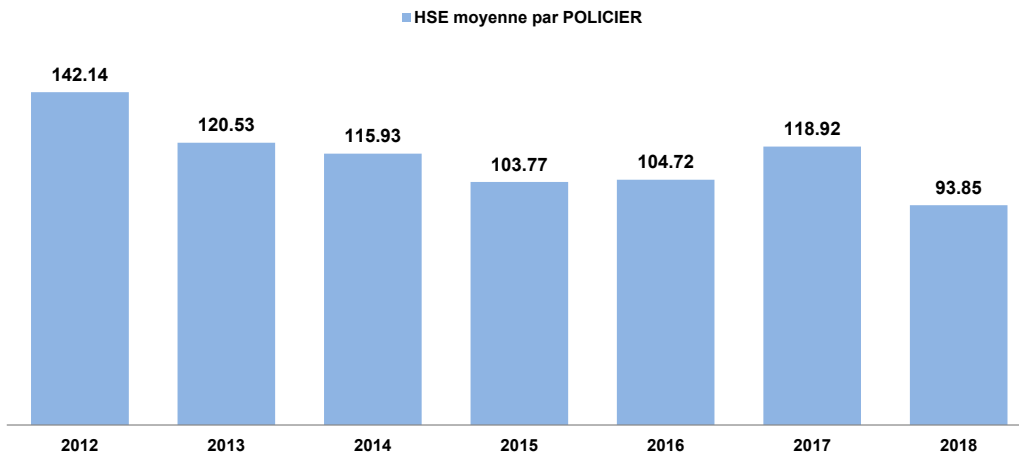
Rouge heures supplémentaires effectives

Bleu heures supplémentaires effectives avec majorations

Les heures supplémentaires moyennes effectives par policier-ère tendent à diminuer depuis 2012.



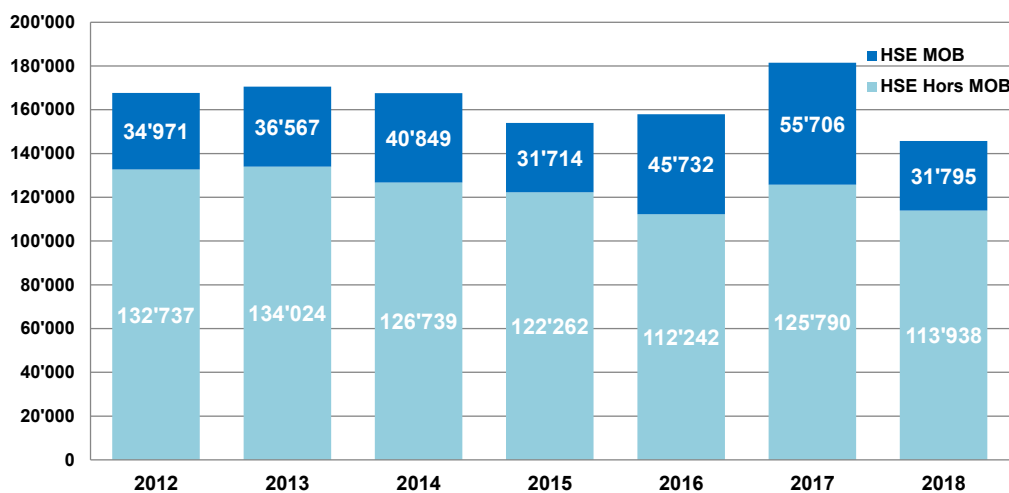
HSE moyenne par POLICIER



L'évolution positive susmentionnée dépend largement des mobilisations, consécutives aux engagements internationaux de la Suisse et de Genève, comme le met en évidence le graphique ci-après. Les chiffres 2017 le démontrent : plus d'heures supplémentaires en lien avec les mobilisations génèrent également des heures supplémentaires dans l'activité régulière. Il faut en effet assurer le socle sécuritaire.

Les années 2012 à 2016 signalent une amélioration de la maîtrise des heures supplémentaires dans l'activité normale.

Heures supplémentaires selon leur nature



Attractivité de la profession

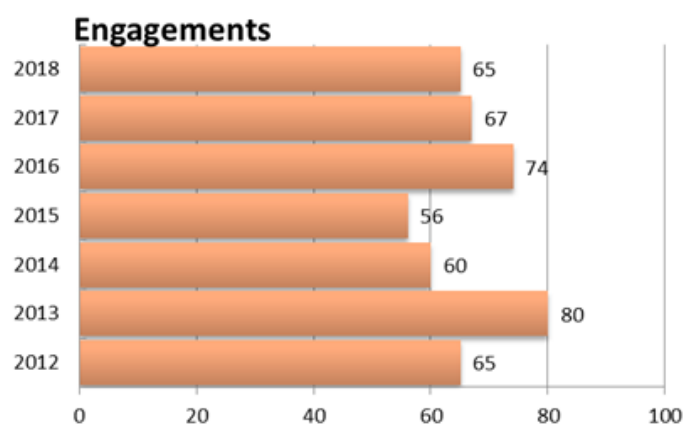
Avec la mise en œuvre du recrutement permanent depuis 2 ans, le processus a subi quelques modifications dans son organisation. Le test de français s'effectue en amont de la postulation auprès de l'UNIGE et sa réussite est un prérequis indispensable pour pouvoir déposer une candidature.

En regard du nombre d'inscriptions, le taux de candidat-e-s retenu-e-s reste stable.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Candidat-e-s aux examens pour les tests de français, sports et psychotechniques	644	723	784	761	730	493
Candidat-e-s retenu-e-s	80	60	79	65	70	47

NB : les données de 2018 ne sont pas comparables avec celles de 2017 à cause de changements notables dans la méthodologie de recrutement.

Engagements réalisés en fonction de la gestion prévisionnelle des effectifs



Évaluation des compétences (EC) pour les policier-ère-s

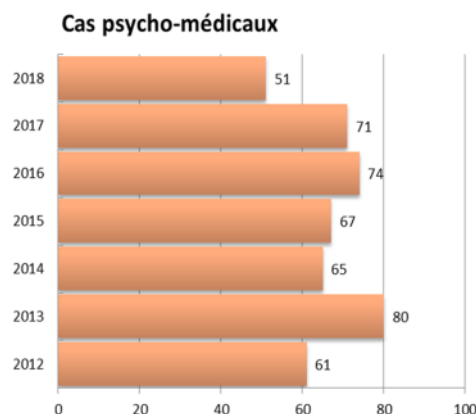
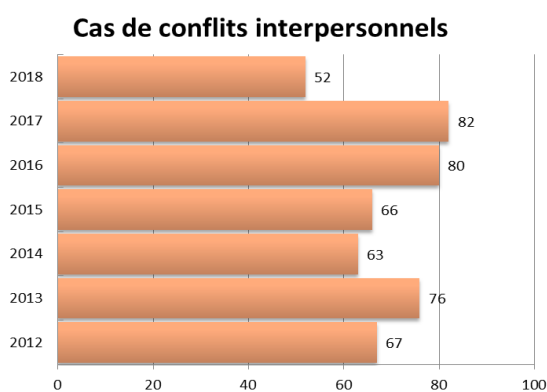
Le taux d'adéquation des évaluations des compétences a augmenté en 2018. Ce taux positif est le résultat d'une révision complète des outils d'expertise, ainsi que d'une nette amélioration de la méthodologie de préparation des candidat-e-s.

Statistiques globales	2016		2017		2018	
Nombre de candidats inscrits aux EC	92		136		102	
Nombre de retrait de candidature	3		1		10	
Nombre de refus de dossier	12		4		5	
	77	100.0%	131	100.0%	87	100.0%
Echecs au test de connaissances	15		14		8	
Candidats en non-adéquation aux EC	13		48		22	
Candidats en adéquation	49	63.6%	69	52.7%	57	65.5%

Relations professionnelles et santé au travail

Le service psychosocial, composé des secteurs psychologique et social, comprend également un lien matriciel avec la cellule de débriefing. L'utilité de ce service est désormais reconnue et son implication devient systématique dans l'activité policière et les actions de sensibilisation et de formation.

Dans l'ensemble, le nombre de collaborateur-trice-s qui ont fait appel au service psychosocial est nettement en baisse. Que ce soit dans le cadre des difficultés psychomédicales ou pour des conflits interpersonnels (relations professionnelles et problèmes d'ordre privé), les indicateurs sont réjouissants et démontrent une nette amélioration de l'état de santé du personnel de la police.



Outre le style de management qui s'est considérablement amélioré depuis la mise en place de formations ciblées (par exemple le programme ADN management pour les cadres), le service des ressources humaines de la police tisse un lien actif entre le taux d'absentéisme et les enquêtes de santé, ceci afin d'identifier rapidement les risques psychosociaux. Cette méthode novatrice permet d'identifier rapidement les risques et de traiter les items problématiques de manière efficace et durable.